

# Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	<b>20.04.2024</b>
Thème	<b>Sans restriction</b>
Mot-clés	<b>Politique de protection de l'environnement</b>
Acteurs	<b>Sans restriction</b>
Type de processus	<b>Initiative populaire</b>
Date	<b>01.01.1965 - 01.01.2021</b>

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Benteli, Marianne  
Berclaz, Philippe  
Bernath, Magdalena  
Bühlmann, Marc  
Caretto, Brigitte  
Dupraz, Laure  
Eperon, Lionel  
Freymond, Nicolas  
Füzesséry, Alexandre  
Gerber, Marlène  
Hirter, Hans  
Hofmann, Stéphane  
Holenstein, Katrin  
Longchamp, Claude  
Mosimann, Andrea  
Müller, Eva  
Porcellana, Diane  
Rinderknecht, Matthias  
Terribilini, Serge  
Zumofen, Guillaume

## Citations préféré

Benteli, Marianne; Berclaz, Philippe; Bernath, Magdalena; Bühlmann, Marc; Caretti, Brigitte; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Freymond, Nicolas; Füzesséry, Alexandre; Gerber, Marlène; Hirter, Hans; Hofmann, Stéphane; Holenstein, Katrin; Longchamp, Claude; Mosimann, Andrea; Müller, Eva; Porcellana, Diane; Rinderknecht, Matthias; Terribilini, Serge; Zumofen, Guillaume 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Politique de protection de l'environnement, Initiative populaire, 1978 - 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 20.04.2024.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	1
<b>Armée</b>	1
Organisation militaire	1
<b>Economie</b>	3
Politique économique	3
Politique structurelle	3
<b>Infrastructure et environnement</b>	6
Energie	6
Politique énergétique	6
Force hydraulique	7
Energie nucléaire	7
Transports et communications	7
Politique des transports	7
Trafic routier	9
Aménagement du territoire et logement	15
Aménagement du territoire	15
Protection de l'environnement	15
Protection des eaux	15
Politique de protection de l'environnement	16
Politique climatique	22
<b>Politique sociale</b>	22
Santé, assistance sociale, sport	22
Recherche médicale	22
Assurances sociales	22
Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	22
<hr/>	
<b>Partis, associations et groupes d'intérêt</b>	23
Partis	23
Partis de gauche et partis écologiques	23
Partis conservateur et de droite	23

## Abréviations

<b>EJPD</b>	Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
<b>AHV</b>	Alters- und Hinterlassenenversicherung
<b>BAFU</b>	Bundesamt für Umwelt
<b>KVF-NR</b>	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Nationalrates
<b>RK-SR</b>	Kommission für Rechtsfragen des Ständerates
<b>UREK-SR</b>	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EWR</b>	Europäischer Wirtschaftsraum
<b>SRG</b>	Schweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft
<b>KMU</b>	Kleine und mittlere Unternehmen
<b>NEAT</b>	Neue Eisenbahn-Alpentransversale
<b>SAG</b>	Schweizer Allianz Gentechfrei
<b>SGB</b>	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
<b>EVED</b>	Eidgenössisches Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement
<b>SGV</b>	Schweizerischer Gewerbeverband
<b>VCS</b>	Verkehrs-Club der Schweiz
<b>GSoA</b>	Gruppe für eine Schweiz ohne Armee
<b>ACS</b>	Automobil Club der Schweiz
<b>TCS</b>	Touring Club Schweiz
<b>SHIV</b>	Economiesuisse (ehem. Schweizerischer Handels- und Industrie-Verein)
<b>SBV</b>	Schweizerischer Bauernverband
<b>EMD</b>	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)
<b>ARNA</b>	Aktionsgruppe zur Rettung von Neuchlen-Anschwilen
<b>AG</b>	Aktiengesellschaft
<b>SKJV</b>	Schweizerisches Kompetenzzentrum für Justizvollzug
<b>SSV</b>	Schweizerischer Strassenverkehrsverband
<hr/>	
<b>DFJP</b>	Département fédéral de justice et police
<b>AVS</b>	Assurance-vieillesse et survivants
<b>OFEV</b>	Office fédéral de l'environnement
<b>CTT-CN</b>	Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
<b>CAJ-CE</b>	Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
<b>CEATE-CE</b>	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats
<b>UE</b>	Union européenne
<b>EEE</b>	l'Espace économique européen
<b>SSR</b>	Société suisse de radiodiffusion
<b>PME</b>	petites et moyennes entreprises
<b>NLFA</b>	Nouvelle ligne ferroviaire à traverser les Alpes
<b>StopOGM</b>	Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique
<b>USS</b>	Union syndicale suisse
<b>DFTCE</b>	Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie
<b>USAM</b>	Union suisse des arts et métiers
<b>ATE</b>	Association transports et environnement (ci-devant AST)
<b>GSsA</b>	Groupe pour une Suisse sans Armée
<b>ACS</b>	Automobile Club de Suisse
<b>TCS</b>	Touring Club Suisse
<b>USCI</b>	Economiesuisse (ancienne Union suisse du commerce et de l'industrie)
<b>USP</b>	Union Suisse des Paysans
<b>DMF</b>	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)
<b>ARNA</b>	Aktionsgruppe zur Rettung von Neuchlen-Anschwilen
<b>SA</b>	Société anonyme
<b>CSCSP</b>	Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales

**FRS**

Fédération routière suisse

# Chronique générale

## Armée

### Organisation militaire

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 06.12.1987  
STÉPHANE HOFMANN

A la surprise générale, le peuple et la majorité des cantons se sont prononcés en faveur de l'**initiative de Rothenthurm** qui a obtenu 1'153'448 de oui (58%) contre 843'555 de non (42%). Seuls trois cantons, Valais, Thurgovie et Schwyz ont rejeté l'initiative. L'acceptation a été particulièrement nette en Suisse romande puisque quatre cantons romands se situent parmi les sept les plus favorables. Pour le DMF, le résultat du scrutin signifie qu'il devra abandonner le terrain d'exploration projeté dans la zone marécageuse. Comme A. Koller l'a souligné, il est très peu vraisemblable que l'armée renonce à l'aménagement d'une place d'armes à Rothenthurm, un projet redimensionné et conforme aux exigences écologiques devrait voir le jour.

### Votation du 6 décembre 1987

Participation : 47,7%  
Oui: 1'153'448 (57,8%) / 20 cantons  
Non : 843'555 (42,2%) / 3 cantons

Mots d'ordre:

- Oui: PSS, PES, AdI\*, POCH, PST; USS; Ligue suisse pour la protection de la nature
  - Non: PRD, PDC\*, UDC, PLS, PEP\*, AN; UCAP, USAM, USP; Société des officiers
- \* Recommandations différentes des partis cantonaux<sup>1</sup>

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 27.06.1990  
BRIGITTE CARETTI

A ces décisions s'opposèrent le **lancement et l'aboutissement de l'initiative populaire** «40 places d'armes, ça suffit! L'armée doit aussi se soumettre à la législation sur la protection de l'environnement». Initiée par l'ARNA en juin, soutenue par les socialistes, les écologistes, les indépendants et les évangéliques, elle fut déposée en décembre, munie de 120'983 signatures. Elle demande principalement l'interdiction de toute nouvelle construction de places d'armes en Suisse, avec un effet rétroactif au 1er avril 1990, ce qui entraînerait l'interdiction de l'édification de la seconde étape de la caserne de Gossau. Ce problème referra donc à plusieurs titres surface devant les Chambres car, bien qu'une première motion du député Rechsteiner (ps, SG) (Mo. 89.829) demandant la renonciation à la première phase de l'élévation de la place d'armes eût été rejetée par le Conseil national, une seconde motion du même homme, plus radicale puisqu'exigeant un moratoire total d'au moins cinq ans pour les achats, les constructions et les acquisitions de terrains à des fins militaires, est toujours pendante.<sup>2</sup>

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 29.10.1991  
SERGE TERRIBILINI

**Le Conseil fédéral s'est montré tout à fait opposé à l'initiative populaire** «40 places d'armes, ça suffit! L'armée doit aussi se soumettre à la législation sur la protection de l'environnement» **et en a demandé le rejet**, estimant qu'il n'aurait, sans cela, plus le moyen d'assumer les tâches qui lui incombent. Il a précisé, dans son message, que si l'armée n'envisage pas aujourd'hui de construire de nouvelles places d'armes ou de nouveaux aérodromes, il n'en allait pas de même pour les places d'exercice ou de tir. Or, si ce texte était accepté et que des besoins supplémentaires en instruction se faisaient sentir, ou si certaines places devaient être abandonnées, l'armée devrait utiliser plus de terrains non militaires et occasionnerait des charges supplémentaires pour les places d'armes actuelles. Le second argument majeur du gouvernement concerne la disposition de l'initiative stipulant que les installations militaires doivent être soumises au même régime que les installations civiles et qu'elles doivent être régies par les législations fédérales et cantonales sur la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire et la police des constructions. Or, les domaines où la Confédération est chargée d'exécuter des tâches d'intérêt national, tels les chemins de fer, les routes nationales ou l'aviation civile, ne sont soumis qu'à des prescriptions fédérales. L'initiative créerait donc une inégalité de traitement. De plus, elle rendrait impossible la sauvegarde du secret en matière militaire et créerait de trop longues procédures juridiques aux niveaux cantonal et communal. Concernant le cas de Neuchlen-Anschwilen (SG), le Conseil fédéral précise que, d'une part, il ne constitue pas une place d'armes supplémentaire mais remplace seulement la caserne de Saint-Gall et que, d'autre part, le projet est compatible avec les exigences de la protection de

la nature.<sup>3</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 06.06.1993  
MARIANNE BENTELI

Bei der Initiative «40 Waffenplätze sind genug – Umweltschutz auch beim Militär» erwies sich die generelle Auflage des künftigen Verbots weiterer Waffenplatzbauten als Fallstrick für das konkrete Anliegen des Schutzes der Landschaft von Neuchlens-Anschwilen (SG). Die Initiativgegner behaupteten, mit der Annahme der Initiative würde jede Sanierung eines alten Waffenplatzes in Zukunft ausgeschlossen, womit man der Armee die Grundlage entziehe, ihre Soldaten zeitgemäss auszubilden. Dem hielten die Initianten entgegen, gemäss Initiativtext sollten nur Erweiterungen der bestehenden Waffenplätze verboten werden, worunter eine Ausdehnung des Waffenplatzareals oder eine mit einer stärkeren Belastung der Umwelt verbundene Änderung der Nutzung gemeint sei. Die unpräzise Formulierung des Verbots künftiger Waffenplatzbauten sowie die starke Anlehnung der Initianten an die GSoA während der Abstimmungskampagne erlaubten den Initiativgegnern, auch dieses Begehren als verkappte Schwächung der Armee darzustellen und in die emotionsgeladene Atmosphäre des Abstimmungskampfes über die Flugzeugbeschaffung einzubeziehen. Die mit über 55% Nein-Stimmen erfolgte Ablehnung fiel überraschend klar aus, hatten doch zu Jahresbeginn noch fast zwei Drittel der Stimmberechtigten ihre Sympathie für die Initiative bekundet. Diese konnte zudem recht nahtlos an die erfolgreiche Rothenthurm-Initiative von 1987 anknüpfen. Unter dem Sperrfeuer der bürgerlichen Gegnerschaft verlor sie aber zusehends an Boden und wurde schliesslich nur knapp weniger deutlich als die Flugzeugbeschaffungs-Initiative abgelehnt. Lediglich die fünf Westschweizer Kantone Genf, Waadt, Neuenburg, Freiburg und Jura, das Tessin und die beiden Basler Halbkantone stimmten dem Volksbegehren zu, der Kanton Jura mit 73.3% am deutlichsten, Freiburg mit 50.3% der Stimmen nur ganz knapp. Auffallend war, dass die Ostschweizer Kantone St. Gallen, Thurgau, beide Appenzell und Schaffhausen die Waffenplatz-Initiative – im Gegensatz zur restlichen Deutschschweiz – stärker verwarfen als die Flugzeug-Initiative.

#### **Volksinitiative «40 Waffenplätze sind genug – Umweltschutz auch beim Militär». Abstimmung vom 6. Juni 1993**

Beteiligung: 55.6%  
Nein: 1'390'812 (55.2%) / 14 4/2 Stände  
Ja: 1'124'893 (44.8%) / 6 2/2 Stände

Parolen:

- Nein: FDP, CVP (1\*), SVP, LP, EVP, AP, SD, EDU; Vorort, SGV, SBV, CNG, VSA
- Ja: SP, LdU (3\*), GP, PdA; SGB
- Stimmfreigabe: Lega

\* In Klammer Anzahl abweichender Kantonalsektionen

Die **Vox-Analyse** dieses Urnenganges zeigte bei den Motiven der Nein-Stimmenden ein deutliches Muster. Für die grosse Mehrheit der Befragten waren armeepolitische und gefühlsmässige, undifferenzierte Beweggründe mit eher armeefreundlichem Charakter ausschlaggebend. Die Behauptung der Initiativgegner, eine Annahme der Initiative würde inskünftig eine sinnvolle Modernisierung der militärischen Ausbildung verhindern, wog dabei schwerer als das Argument, mit dem Waffenplatz Neuchlens-Anschwilen gelte es dringenden Ersatz für die Kaserne von St. Gallen zu schaffen. Die Begründungspalette der Ja-Stimmenden war mit drei ausgeprägten Motivgruppen etwas breiter als diejenige der Gegnerschaft. Aber auch hier überwogen jene, welche armeepolitische Überlegungen – etwa die Verkleinerung der Armee im Rahmen der Reform Armee 95 – in den Vordergrund stellten, gefolgt von jenen, die als tendenziell armeekritisch einzustufen sind. Überraschenderweise standen umweltpolitische Motive erst abgeschlagen an dritter Stelle. Anders als seinerzeit bei der Rothenthurm-Initiative war es den Initianten offenbar nicht gelungen, den Natur- und Umweltschutz zu einem zentralen Thema zu machen.<sup>4</sup>

## Economie

### Politique économique

#### Politique structurelle

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 01.11.2016  
GUILLAUME ZUMOFEN

La Chancellerie fédérale a validé le dépôt de l'**initiative populaire «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement»**. Déposée le 10 octobre 2016, l'initiative populaire a été validée le 1er novembre 2016 avec 120'418 signatures valables. Dans les détails, l'initiative comprend une modification de l'article 101a de la Constitution qui concerne la responsabilité des entreprises. Il est prévu que la Confédération s'engage pour que l'économie respecte davantage les droits de l'homme et de l'environnement. Ainsi, les entreprises doivent respecter les droits de l'homme et les normes environnementales internationalement reconnues. Cette disposition s'applique également à l'étranger. De plus, elle concerne aussi les entreprises contrôlées par une entreprise helvétique. Le terme «contrôlé» concerne aussi bien les rapports effectifs qu'un contrôle au niveau économique. Dès lors, les entreprises sont tenues de faire preuve d'une diligence raisonnable. Il s'agit donc d'examiner les répercussions effectives et potentielles, de prendre des mesures conséquentes et de mettre un terme aux violations existantes.<sup>5</sup>

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 11.01.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

L'**initiative populaire «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement»** a été examinée par le Conseil fédéral. Si les sept sages rejoignent les objectifs principaux de cette initiative populaire, ils estiment cependant que le texte va trop loin. Par conséquent, le Conseil fédéral recommande à l'Assemblée fédérale de rejeter cette initiative populaire. En effet, si les thématiques de la protection des droits de l'homme ainsi que de l'environnement sont au coeur de la législation 2016-2019 du Conseil fédéral, des réglementations supplémentaires pour les multinationales suisses risqueraient d'affecter la compétitivité des entreprises helvétiques. Le Conseil fédéral estime ainsi que l'obligation de diligence raisonnable va trop loin et que la responsabilité encourue est trop grande vis-à-vis des législations en vigueur dans la plupart des autres pays. C'est désormais aux deux chambres législatives de se prononcer sur la question.<sup>6</sup>

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 14.11.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Lors de l'examen de l'**initiative populaire «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement»**, la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats (CAJ-CE) a opté pour le dépôt d'un contre-projet indirect sous la forme d'une initiative parlementaire. Le contre-projet intègre les principaux objectifs de l'initiative populaire et les concrétise de manière équilibrée.<sup>7</sup>

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 22.03.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil des États s'est prononcé en premier sur l'initiative populaire et le contre-projet indirect. En effet, en juin 2018, lors du débat sur la révision du droit de la société anonyme (16.077), un contre-projet indirect à l'initiative populaire **«Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement»** avait été introduit comme second projet de cette révision. Par 9 voix contre 2 et 1 abstention, la commission des affaires juridiques du Conseil des États (CAJ-CE) s'est penchée sur la proposition de contre-projet indirect et a décidé d'entrer en matière. D'abord, l'initiative populaire a été rejetée par 25 voix contre 14. Les sénateurs ont estimé, tout comme le Conseil fédéral, que le texte de l'initiative populaire allait trop loin, notamment en matière de responsabilité et devoir de diligence. Ainsi, l'adoption d'un tel texte serait une menace pour la compétitivité helvétique. Puis, le contre-projet indirect a été rejeté par 22 voix contre 20. Bien qu'édulcoré en matière de responsabilité, avec la suppression de la responsabilité des gestionnaires et dirigeants d'une société, et en termes de champ d'application, avec seulement les entreprises d'une certaine taille, le contre-projet n'a pas convaincu la chambre des cantons. Les sénateurs ont finalement décidé de proroger le délai de traitement jusqu'au 10 avril 2020. La chambre du peuple a également adopté la prolongation de délai.<sup>8</sup>



**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 13.06.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

L'initiative populaire **Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement** a été intégrée au débat sur la révision du droit de la société anonyme (SA). Ainsi, un contre-projet indirect intégré à la révision a été proposé par le Conseil national. Malgré de nombreux allègements, il a été refusé par la chambre des cantons. Le contre-projet indirect est donc revenu au Conseil national pour un nouveau débat. Après de longues heures de discussions, la chambre du peuple a maintenu sa proposition de contre-projet à l'initiative par 109 voix contre 69. La gauche et le centre ont fait pencher la balance. La gauche a notamment mis en avant le risque d'une campagne hautement émotionnelle et indécise, si l'initiative populaire était soumise au peuple. Le contre-projet indirect entraînerait un retrait de l'initiative comme l'ont précisé les initiants. A l'opposé, la majorité de l'UDC et les parlementaires du PLR ont mis en évidence les risques pour la compétitivité de la place économique helvétique. Le contre-projet indirect retourne donc à la chambre des cantons.<sup>9</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 14.08.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **Conseil fédéral s'est à nouveau prononcé**, en amont des débats à la chambre haute, sur le contre-projet indirect à l'**initiative populaire «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement»**. S'il rejoint les préoccupations des initiants, il propose néanmoins le rejet de l'initiative et du contre-projet. Il estime que l'un et l'autre vont trop loin, et risqueraient de nuire à l'économie helvétique. En parallèle, il charge le Département fédéral de justice et police (DFJP) de mettre en consultation un projet de loi sur les rapports de durabilité, en cas de rejet du contre-projet et de l'initiative par le Parlement. Ce projet de loi devrait s'inspirer de la législation européenne en vigueur. Au final, en intervenant en amont des débats au Conseil national, et en suggérant une alternative au contre-projet, le Conseil fédéral opte pour une stratégie proactive d'influence du vote en chambre.<sup>10</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 14.08.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Étant donné que le Conseil national a maintenu sa décision d'entrer en matière sur le **contre-projet indirect à l'initiative pour des multinationales responsables** (projet 2 de l'objet 16.077), l'objet est revenu à la chambre des cantons. La commission des affaires juridiques du Conseil des États (CAJ-CE) recommande, à nouveau, à sa chambre d'entrer en matière. Elle s'aligne donc, par 7 voix contre 4 et 1 abstention, sur la décision du Conseil national.<sup>11</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 04.03.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le débat sur l'**initiative pour des multinationales responsables** est toujours suspendu au vote sur le projet 2 de la révision du droit de la société anonyme (SA) (16.077). En effet, ce projet 2 a été développé en tant que contre-projet indirect à l'initiative populaire. D'un côté, le Conseil des États a proposé une version allégée qui n'engagerait pas la responsabilité de la maison mère et ne concernerait que les «société d'intérêts publics» dans le domaine des minerais de conflit et du travail des enfants. D'un autre côté, le Conseil national a soumis une version également allégée qui n'inclurait que les entreprises avec un chiffre d'affaire supérieur à 80 millions de francs et plus de 500 employés et employées. Cette version de la chambre du peuple entraînerait le retrait de l'initiative populaire. Au final, les deux chambres ont campé sur leurs positions à tour de rôle. La balle retourne donc, encore une fois, dans le camp de la chambre haute.<sup>12</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 19.06.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

L'initiative populaire pour des multinationales responsables a pour objectif d'obliger les entreprises, dont le siège est basé en Suisse, à contrôler l'impact de leur activité sur les droits de l'homme et l'environnement. Un manquement à ce devoir de diligence entraînerait des conséquences, notamment financières. Bien que les deux chambres parlementaires, ainsi que le Conseil fédéral, aient rejeté l'initiative populaire, elles n'ont pas réussi à s'accorder sur un contre-projet indirect commun. Finalement, la conférence de conciliation a opté pour la version du Conseil des États. Ce contre-projet est intégré à la révision du droit de la société anonyme (SA) (16.077). Par conséquent, **le peuple votera** – probablement en novembre 2020 – **sur l'initiative populaire**. Un rejet de l'initiative populaire induirait la mise en vigueur du contre-projet indirect adopté par le Parlement. Le Conseil des États a adopté l'arrêté fédéral qui propose le rejet de l'initiative populaire par 30 voix contre 13 et 2 abstentions. Puis, le Conseil national a suivi en adoptant également l'arrêté fédéral par 108 voix contre 88 et 2 abstentions.<sup>13</sup>

Le thriller politique induit par l'initiative populaire «Entreprises responsables – Pour protéger l'être humain et l'environnement» est finalement arrivé à son terme. Déposé à la Chancellerie en octobre 2017, débattu au sein du Parlement de novembre 2017 à juin 2020, et après une campagne longue d'une année, les urnes ont délivré leur verdict: l'initiative pour des multinationales responsables a été adoptée par 50.7 pourcent de la population helvétique, mais rejetée par 12 5/2 cantons. Etant donné que la double majorité est nécessaire à l'adoption d'une initiative populaire, **l'initiative pour des multinationales responsables n'a pas passé la rampe**. Le contre-projet indirect, élaboré par le Conseil des Etats, entre donc en vigueur. Au final, cette initiative populaire a dicté l'agenda politique helvétique, entraîné une intense et incisive campagne, occupé la scène médiatique helvétique et internationale, mis sous le feu des projecteurs de nombreuses multinationales comme Glencore, Syngenta ou Nestlé, et rouvert la boîte de Pandore **de la double majorité** et du poids **des cantons** dans le fédéralisme helvétique.

Lancée par une large coalition d'une centaine d'organisations civiles de défense des droits humains et de protection de l'environnement, l'initiative populaire avait pour objectif d'imposer un mécanisme de responsabilité légale aux multinationales dont le siège est en Suisse. Ce mécanisme légal concernait les violations des droits humains et de normes environnementales internationales. En outre, non seulement l'entreprise sise en Suisse était concernée par ce mécanisme, mais également les entreprises qu'elle contrôle, et les entreprises qui sont économiquement dépendantes d'elle. Dès lors, ce mécanisme légal impactait des filiales et des fournisseurs des multinationales dont le siège est en Suisse. Selon l'initiative, les entreprises devaient faire preuve d'une diligence raisonnable. Premièrement, elles devaient analyser et identifier les risques que son activité faisait porter aux droits humains et à l'environnement. Deuxièmement, elles étaient chargées de prendre des mesures appropriées pour prévenir ces risques. Et troisièmement, elles devaient rendre compte des mesures prises de manière transparente. En résumé, les entreprises devaient prouver qu'elles avaient fait preuve de toute la diligence possible afin d'éviter des sanctions.

Au Parlement, l'initiative sur les multinationales responsables a nourri de longs débats. D'abord, le Conseil fédéral, le Conseil des Etats et le Conseil national se sont accordés pour reconnaître l'importance de protéger les droits humains et de l'environnement, mais ont considéré que les mécanismes légaux imposés étaient trop contraignants, inefficaces et dommageables à l'économie helvétique. Ils ont ainsi préconisé un rejet de l'initiative populaire. Par contre, si la stratégie envisagée était celle du contre-projet indirect, les trois institutions politiques n'ont pas réussi à s'accorder sur la teneur de ce contre-projet indirect. Alors que la proposition du Conseil national optait pour un mécanisme qui ne concernait que les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires annuel supérieur à CHF 80 millions et emploient plus de 500 personnes, le Conseil des Etats a proposé de restreindre le mécanisme légal uniquement aux sociétés d'intérêts publics et aux grands instituts financiers dans les domaines du «minerais de conflit» et du «travail d'enfants». La version du Conseil national aurait entraîné un retrait de l'initiative populaire. Néanmoins, en conférence de conciliation, le Parlement a finalement pris le risque d'opter pour le contre-projet indirect du Conseil des Etats, et donc de donner à la population helvétique le dernier mot.

La campagne qui a accompagné cette initiative populaire a été inédite sous plusieurs aspects. Premièrement, elle s'est distinguée par sa longueur. En effet, le camp du oui a commencé sa campagne dès le début de l'année 2020, avant même que les débats parlementaires soient clos. Deuxièmement, elle a été boostée par une professionnalisation du camp favorable à l'initiative, avec notamment l'engagement de nombreuses ONG et de dons d'argent supplémentaire. Troisièmement, elle s'est caractérisée par son intensité. Les articles de presse dédiés à l'initiative ont représenté jusqu'à 16 pourcent des articles de presse dans les dernières semaines de la campagne. En outre, plus de 700 annonces publicitaires ont été recensées dans la presse helvétique. Il s'agit de la 8ème campagne la plus intense dans les journaux helvétiques depuis 2013. Mis à part les journaux, énormément de drapeaux orange – couleur choisie par les initiants et initiantes – ont fleuri aux balcons et fenêtres des Helvètes. Quatrièmement, elle a été marquée par des «fake news» et des attaques personnelles. Par exemple, dans la presse helvétique, la moitié des articles dédiés à l'initiative traitaient soit des acteurs politiques, soit de la campagne elle-même. Une forme d'«américanisation» de la politique helvétique s'est donc confirmée. Cinquièmement, elle s'est distinguée par la multitude d'acteurs engagés. L'engagement des églises en est un exemple marquant. Si les débats au Parlement ont pris la forme d'un clivage gauche-droite typique, les débats lors de la campagne ont mis évidence un effacement des

clivages entre partis. La thématique des droits humains a notamment touché les partis conservateurs, comme l'UDC et le PDC, qui bien qu'ils se soient positionnés en opposition à l'initiative ont connu des divergences internes. De plus, le comité bourgeois en faveur de l'initiative, composé de politicien-ne-s de l'UDC, du PLR, du PDC, du PBD, du PEV et du PVL, incarne ces divergences.

Les stratégies de campagne des deux camps sont également à mettre en exergue. D'un côté, le camp du oui a misé sur une longue campagne, une omniprésence visuelle – avec notamment les drapeaux orange – et une communication directe par l'intermédiaire de tous-ménages. Ces caractéristiques sont probablement le fruit de l'engagement des ONG dans la campagne. Comme angle de communication, le camp du oui a mis en avant l'évidence de ces mécanismes légaux et les droits humains. A l'opposé, le camp du non a opté pour une campagne courte mais très intense. Elle a également décidé de mener une campagne ciblée, en choisissant de mener spécifiquement campagne dans certains cantons pivots. Du point de vue du message communiqué, le camp du non a misé essentiellement sur l'argument de la menace pour l'économie helvétique, en insistant sur l'impact sur les PME. Au final, la stratégie des opposant-e-s à l'initiative a payé. En effet, alors que les sondages prédisaient encore une victoire «facile» pour les initiant-e-s quelques mois avant la votation, la balance s'est progressivement inversée. Mais surtout, le choix de miser sur certains cantons, au lieu de convaincre la totalité de la population a été un coup de maître de la campagne du non. Pour être précis, l'initiative a été soutenue par les cantons latins (à l'exception du Valais) et par les centres urbains comme Berne ou Zürich. A l'opposé, elle a été rejetée par les cantons ruraux alémaniques. Le rejet d'une initiative alors qu'une majorité de la population est acquise est un scénario presque inédit. Il ne s'agit que de la deuxième occurrence dans l'histoire helvétique – 1955, lorsque l'initiative «concernant la protection des locataires et consommateurs» a été soumise au vote, 15 des 22 cantons étaient contre, le peuple à 50.2 pourcent aurait dit «oui».

### Votation du 29 novembre 2020

Participation: 47.02%

Oui: 1'299'173 (50.73%) / Cantons: 8 1/2

Non: 1'261'673 (49.27%) / Cantons: 12 5/2

Consignes de vote:

– Oui: PS, Verts, BDP, PVL, PEV, UDF, JDC Associations environnementales, Organisations des droits de l'homme et d'aides aux développements, Conférence des évêques suisses

– Non: UDC (1\*), PLR, PDC (2\*), EconomieSuisse, Union Patronale Suisse, USAM

\*entre parenthèses: nombre de sections cantonales divergentes <sup>14</sup>

## Infrastructure et environnement

### Energie

#### Politique énergétique

Lancées en 1993 par un comité d'initiative réunissant près de 180 personnalités de divers horizons politiques (parmi lesquelles figurent une trentaine de parlementaires nationaux), **les initiatives populaires intitulées «Energie et environnement» et «Pour l'introduction d'un centime solaire»**, qui visent à compléter le programme Energie 2000, ont toutes deux abouti avec respectivement 109'829 et 114'824 signatures valables. La première prévoit l'introduction d'une taxe incitative sur la consommation de tous les agents énergétiques non-renouvelables ainsi que sur les installations hydro-électriques d'une puissance supérieure à un mégawatt. Conformément au principe de neutralité budgétaire, l'ensemble des recettes ainsi dégagées serait redistribué aux particuliers et aux entreprises peu consommateurs d'énergie. Prévoyant de prélever une redevance d'un dixième, puis progressivement d'un demi centime en l'espace de cinq ans sur chaque kilowattheure d'énergie non-renouvelable consommé, la seconde initiative vise, pour sa part, à promouvoir la construction d'installations solaires en y affectant la moitié au moins des recettes ainsi dégagées. Aux dires des initiants, entre CHF 100 et 500 millions par année pourraient être obtenus par ce biais. <sup>15</sup>

## Force hydraulique

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 01.10.2008  
NICOLAS FREYMOND

Lors de la session d'automne, le Conseil des Etats a suivi le Conseil fédéral et approuvé le projet d'arrêté recommandant au peuple de rejeter **l'initiative populaire « Eaux vivantes (Initiative pour la renaturation) »**, estimant qu'elle accordait des droits excessifs aux organisations écologistes et aux associations de pêcheurs et, surtout, qu'elle mettait en péril le secteur hydroélectrique et, partant, l'approvisionnement électrique de la Suisse. Jugeant cependant que la Confédération devait entreprendre rapidement des mesures de renaturation des cours d'eau, la chambre haute a approuvé un contre-projet indirect élaboré par la CEATE-CE et décidé de proroger le délai de traitement de l'initiative populaire jusqu'au 3 janvier 2010, de sorte à laisser le temps au Conseil national de traiter les deux objets. La chambre basse ayant approuvé cette prorogation, elle débattit de ces questions en 2009.<sup>16</sup>

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 11.12.2009  
NICOLAS FREYMOND

À la suite du Conseil des Etats l'année précédente, le Conseil national a décidé, par 107 voix contre 65, de recommander au peuple le rejet de **l'initiative populaire « Eaux vivantes (Initiative pour la renaturation) »**. La majorité issue des rangs PLR, UDC et PDC a jugé que l'initiative accordait des droits excessifs aux organisations écologistes et aux associations de pêcheurs et que ses objectifs en matière de protection des eaux étaient incompatibles avec la nécessité de garantir une production hydroélectrique optimale. En votation finale, les chambres ont confirmé leur premier vote, respectivement par 34 voix contre 2 et par 121 voix contre 63.<sup>17</sup>

## Energie nucléaire

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 09.07.1997  
LIONEL EPERON

Bien qu'ayant été dans l'ensemble fructueuses, les discussions qui se sont tenues dans le cadre du «dialogue énergétique» conduit sous l'égide du chef du DFTCE ont confirmé l'existence d'irréductibles tensions entre opposants et partisans de l'énergie nucléaire. Quelque peu apaisé grâce à l'«armistice énergétique» issu des votations de 1990, ce conflit latent a d'ailleurs été réactivé suite à la décision du Comité «L'énergie sans le nucléaire» de **lancer deux initiatives populaires sur le modèle de celles qui avaient été soumises au peuple suisse en 1990**. Intitulée «Moratoire plus», la première des deux initiatives entend prolonger de dix ans l'actuelle interdiction de construire de nouvelles centrales atomiques. Plus ambitieuse, la seconde requiert quant à elle la sortie progressive de l'ère nucléaire. Composé de plusieurs associations écologistes et antinucléaires ainsi que du PS et des Verts, le Comité «L'énergie sans le nucléaire» entamera la récolte des signatures au printemps 1998.<sup>18</sup>

## Transports et communications

### Politique des transports

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 20.02.1994  
SERGE TERRIBILINI

**L'initiative populaire «pour la protection des régions alpines contre le trafic de transit» (Initiative des Alpes)**, sur laquelle le peuple et les cantons devaient se prononcer, a été déposée en 1990. Son texte propose, pour protéger la région alpine, de transférer complètement le trafic de transit de la route au rail en l'espace de dix ans et de geler la capacité des routes de transit. En 1992-1993, le Conseil fédéral et les Chambres l'avaient rejetée. A l'inverse, le souverain a accepté cette initiative avec près de 52 pour cent de oui et 13 6/2 cantons. Comme il est d'usage en matière de scrutins routiers et environnementaux, le principal clivage s'est situé entre cantons romands et alémaniques. Tandis que les premiers ont nettement repoussé l'initiative, les seconds l'ont tous approuvée (à l'exception d'Argovie), en particulier ceux qui se situent sur l'axe du Gothard (Lucerne, Nidwald, Uri et le Tessin). La plus forte proportion de oui est venue d'Uri (87.6%), canton particulièrement victime du trafic de transit, et le rejet le plus massif fut le fait du Valais (74.4%) en raison du danger pesant sur la réalisation de la N9. En Suisse romande, l'acceptation de l'initiative a souvent été vue comme un nouveau vote anti-européen. De nombreuses voix ont ainsi protesté contre la décision imposée par la majorité alémanique, la plus virulente ayant été celle de Jean-Pascal Delamuraz, ce qui n'a pas manqué de lui attirer de nombreuses critiques.

### Votation du 20 février 1994

Participation: 40.9%  
Oui: 954'491 (51.9%) / cantons: 13 6/2

Non: 884'362 (48.1%) / cantons: 7

Mots d'ordre:

– Oui: PS, PE, AdI, PEP, DS, PdT; USS, ATE, Fédération suisse des cheminots et associations pour la protection de l'environnement.

– Non: PRD (3\*), PDC (7\*), UDC, PL, PdL (ex-PA), Lega; Vorort, USAM, CSCS, USP, Société des entrepreneurs, Fédération suisse du tourisme, TCS, ACS, Association des transporteurs routiers.

\* Entre parenthèses: nombre de sections cantonales divergentes

Les partisans de l'initiative – socialistes, écologistes, minorités bourgeoises radicales et démocrates-chrétiennes, élus et populations de cantons concernés (notamment Uri) ainsi qu'associations de protection de l'environnement – ont mis en avant le fait que celle-ci était le complément idéal aux NLFA, à l'accord sur le transit avec l'UE et à la Convention alpine; elle permettrait à ces textes et projets de se concrétiser en obligeant réellement à transférer le trafic de transit, en constant accroissement, de la route au rail. Cela serait nécessaire pour protéger la région alpine contre la pollution atmosphérique et surtout le bruit. Ces nuisances seraient devenues insupportables dans certaines régions, notamment le canton d'Uri. De plus, un tel transfert permettrait au rail de regagner des parts de marché par rapport à la route; le rôle de cette dernière dans le trafic de marchandises n'a en effet cessé d'augmenter depuis plusieurs années. Le passage de la route au rail aurait en outre l'avantage de rentabiliser les futures infrastructures ferroviaires (NLFA) qui, sans cela, deviendraient largement déficitaires. Les partisans n'ont pas estimé que leur texte était anti-européen ou discriminatoire vis-à-vis des transporteurs étrangers; selon eux, ces derniers et les Suisses devraient être traités de la même manière sur le plan juridique. Par ailleurs, en adoptant ce texte, la Suisse se poserait en exemple et en précurseur pour le reste de l'Europe.

Les opposants à l'initiative – une bonne part des partis bourgeois, les automobilistes, les transporteurs routiers ainsi que le gouvernement – ont affirmé que celle-ci créerait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait. Sur le plan des principes, ils n'ont pas admis que l'on contredise la règle prescrivant le libre choix du moyen de transport. Manifestant également le souci de protéger l'arc alpin et de transférer le trafic de transit de la route au rail, ils ont reproché au texte son caractère contraignant. Selon eux, la politique fédérale vise un résultat identique en construisant les infrastructures nécessaires (NLFA notamment), mais en usant, afin qu'elles soient utilisées suffisamment, d'instruments conformes à l'économie de marché (taxes incitatives). Les opposants ont en outre relevé que les neuf dixièmes des marchandises transportées en Suisse transitaient déjà par le rail. Par ailleurs, ils ont mis en doute l'efficacité même des mesures proposées. Selon eux, l'initiative conduirait les routiers européens à contourner la Suisse, ce qui ne ferait que déplacer le problème ailleurs. De plus, seule une part minime du trafic dans les Alpes serait touchée; la majorité, soit le trafic intérieur et le trafic d'import-export ne serait pas concerné. Cela créerait de fait une inégalité entre les transporteurs suisses et étrangers. Ces derniers étant discriminés, les pays européens ne manqueraient certainement pas d'infliger à la Suisse des mesures de rétorsion, d'autant que plusieurs traités internationaux seraient violés (accord sur le transit notamment). D'autre part, l'initiative défavoriserait les régions alpines en empêchant la réalisation de certaines routes, en tête desquelles la N9 de Sierre (VS) à Brigue (VS), et y freinerait l'activité économique, commerciale et touristique.

La campagne sur cet objet fut très animée. Du côté des opposants, Adolf Ogi a manifesté un grand engagement pour que les projets de son département ainsi que l'accord sur le transit ne soient pas remis en cause. Un des points forts fut sa confrontation télévisée avec le Landamann d'Uri durant laquelle il s'est clairement rendu impopulaire en faisant montre d'une certaine arrogance en prétendant que Uri ne devait pas protester contre les décisions fédérales car c'était un canton subventionné à 100 pour cent. D'aucuns ont affirmé que la campagne avait connu là un tournant en Suisse alémanique. Par ailleurs, le chef du DFTCE n'a pas craint de dramatiser l'enjeu, assurant que les conséquences d'une acceptation seraient terribles, tant au niveau international (relations avec l'UE) que national (gel des constructions routières). De leur côté, les partisans de l'initiative n'ont pas été moins actifs et ont axé leur propagande sur les conditions de vie difficiles dans le canton d'Uri en raison du transit routier. Ils ont en outre concentré leurs attaques sur la personne d' Adolf Ogi.

L'analyse VOX de cette votation a mis en évidence le fait que l'acceptation de l'initiative a été principalement due à la division des partis bourgeois. Ainsi, près de la moitié des

votants proches du parti démocrate-chrétien et un tiers des sympathisants radicaux ont voté oui. Le principal motif d'une acceptation était de type environnemental; l'idée de transférer le trafic de transit de la route au rail pour soulager l'environnement a rassemblé une majorité de personnes. Du côté du non, l'argument essentiel concernait la politique européenne; il s'agissait de respecter l'accord sur le transit et d'éviter des mesures de rétorsion. De fait, une certaine corrélation entre partisans d'une intégration européenne et opposants à l'initiative a été observée. Dans le sens inverse, la situation fut moins nette, même si les adversaires d'une adhésion à l'EEE furent nombreux à voter oui.<sup>19</sup>

### Trafic routier

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 28.05.1978  
HANS HIRTER

Durant l'année écoulée, l'**initiative pour «douze dimanches par année sans véhicules à moteur ni avions»** a fait l'objet d'une votation populaire. Les représentants de cette initiative dite de Berthoud ont insisté sur le fait qu'il s'agissait surtout, pour eux, d'instaurer un processus de réflexion. Compte tenu des effets secondaires négatifs du trafic motorisé (accidents, bruit, gaz d'échappement), il importait de démontrer qu'il était possible d'organiser ses loisirs de façon satisfaisante, même sans automobile. Les adversaires de l'initiative ont fait preuve de compréhension à l'égard d'une pareille préoccupation. En revanche, ils se sont élevés vigoureusement contre la tentative d'imposer de telles vues au moyen de prescriptions légales. A cela s'ajoutent, naturellement, la crainte des répercussions d'ordre économique que les représentants des milieux touristiques et de l'industrie automobile ont exprimées à l'endroit de l'initiative. Parmi les partis politiques, seules l'Alliance des indépendants, l'Action nationale et quelques sections cantonales du Parti socialiste s'étaient prononcées en faveur de cette initiative. Quant aux grands partis bourgeois, ils ont été fort critiqués au sein de leurs propres organisations de jeunesse pour leur attitude particulièrement favorable à l'automobile. Cela avait déjà été le cas lors de la votation populaire sur l'initiative «démocratie dans la construction des routes nationales». Le 28 mai, le peuple décida par 1'191'204 non contre 678'162 oui de rejeter l'initiative. Tous les cantons l'ont rejetée, mais avec des majorités plus prononcées en Suisse romande qu'en Suisse alémanique.<sup>20</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 27.03.1984  
CLAUDE LONGCHAMP

Bereits vor dem Bundesratsentscheid hatte ein privates Komitee unter der Führung eines Automobiljournalisten eine **Volksinitiative «Pro Tempo 100/130»** angekündigt, welche die bis dahin gültigen Höchstgeschwindigkeiten in der Bundesverfassung verankern möchte. Begründet wurde der Vorstoss damit, Reduktionen von Tempolimiten seien umweltpolitisch unbegründet; sie stellten vielmehr eine neue «Schikane» für den Automobilisten dar. Unterstützt wird er vom ACS und vom TCS. Im Parlament löste der Bundesratsentscheid verschiedene Reaktionen aus. Der Ständerat lehnte eine Motion (Mo. 84.560) ab, welche für die Festlegung von Höchstgeschwindigkeiten das Parlament zuständig erklären wollte. Als direkte Antwort auf das gestartete Volksbegehren «Pro Tempo 100/130» reichte Nationalrat A. Herzog (poch, ZH) eine Einzelinitiative (Pa.Iv. 84.225) ein, welche die Fixierung von Tempo 80 und 100 in der Bundesverfassung verlangt.<sup>21</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 07.10.1988  
KATRIN HOLENSTEIN

Wie der Ständerat im Vorjahr empfahl auch die Volkskammer die **Initiative «Pro Tempo 130/100»** Volk und Ständen zur Ablehnung (mit 123:23 Stimmen). Sowohl ein Rückweisungsantrag Gros (lp, GE), der die Kompetenz zur Festsetzung der Höchstgeschwindigkeiten vom Bundesrat auf das Parlament übertragen wollte, als auch ein von den Liberalen unterstützter Antrag Scherrer (ap, BE), das Volksbegehren zur Annahme zu empfehlen, wurden mit grosser Mehrheit abgelehnt. Neben den Linken und Grünen sprachen sich auch die Fraktionen der FDP, der CVP und der SVP klar gegen die Initiative aus, da Geschwindigkeitslimiten nicht in die Verfassung gehörten. Allerdings forderten die FDP und die SVP den Bundesrat mit aller Deutlichkeit auf, die Höchstgeschwindigkeiten auf Autobahnen wieder auf 130 Stundenkilometer zu erhöhen und ausserorts Tempo «80 plus» zu verfügen (d.h. generell 80 km/h mit der Möglichkeit, die Limiten auf 100 km/h zu erhöhen, wenn entsprechend ausgebaute Strassen ein höheres Tempo erlauben).

Dieser Kompromissvorschlag wurde von den Strassenverkehrsverbänden FRS und ACS unterstützt, die ausserdem signalisierten, dass sie auf eine aktive Beteiligung am Abstimmungskampf verzichten könnten, falls die Landesregierung auf diese Alternative

eintrete. Der Bundesrat seinerseits nahm in der Frage der Höchstgeschwindigkeiten auf den Autobahnen und Hauptstrassen eine abwartende Haltung ein. Er verschob den auf Ende des Berichtsjahres in Aussicht gestellten Entscheid über das ab 1990 geltende Temporegime auf den Autobahnen und Hauptstrassen, da zuerst die Elektrowatt-Studie für zusätzliche Massnahmen zur Reduktion der Luftverschmutzung ausgewertet werden müsse. Damit handelte sich die Landesregierung den Vorwurf der Verzögerungstaktik ein.<sup>22</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 26.11.1989  
SERGE TERRIBILINI

Après avoir poursuivi l'expérience du 80/120 km/h en 1987, le Conseil fédéral devait à nouveau se prononcer à ce sujet en 1989. Cette décision devait donc jouer un rôle important dans le cadre de la votation sur l'**initiative «Pro vitesse 100/130»**. Le gouvernement attendit le mois d'août pour se faire une opinion définitive car il voulait, auparavant, prendre connaissance du rapport de la société Elektrowatt sur les mesures à élaborer pour l'assainissement de l'air. Depuis un certain temps était apparu une solution de compromis entre le 80/120 et le 100/130; le 80+/130, c'est à dire le retour au 130 km/h sur les autoroutes et le maintien du 80 km/h sur les routes hors des agglomérations avec possibilité d'instaurer le 100 km/h sur certains tronçons bien adaptés. Cette solution, soutenue par le PRD, l'UDC, le PL et les clubs automobiles aurait pu, en cas d'acceptation, entraîner le retrait de l'initiative 100/130. Le Conseil fédéral ayant finalement opté, pour des raisons de protection de l'environnement et de sécurité routière, pour la prolongation du 80/120, l'initiative fut maintenue et l'ACS, le TCS et le PL s'engagèrent à faire activement campagne pour elle. Après la votation, le Conseil fédéral a levé le caractère provisoire du 80/120. Ces vitesses sont désormais définitives et ancrées dans l'ordonnance sur les règles de la circulation routière et l'ordonnance sur la signalisation routière.

L'initiative «Pro vitesse 100/130» du journaliste bâlois B. Böhi s'est vue nettement repoussée par le souverain (62% contre 38%). Celui-ci a donc suivi l'avis du Conseil fédéral et des Chambres qui n'avaient proposé aucun contre-projet ainsi que celui de la plupart des partis et organisations. Ce texte demandait que les vitesses maximales autorisées de 130 km/h sur les autoroutes et de 100 km/h sur les routes hors des localités (des vitesses maximales inférieures ou supérieures pourraient être fixées sur certains tronçons particuliers) soient restaurées et inscrites dans la Constitution fédérale en complément de l'art. 37bis.

Cette votation s'est caractérisée par une importante participation de 69.2 pour cent; l'initiative «Pro vitesse 100/130» a bénéficié de son jumelage, lors du scrutin du 26 novembre, avec l'initiative hautement controversée «pour une Suisse sans armée». Le résultat de la votation a montré que, pour la quatrième fois en dix ans, la Suisse romande s'est fait majoriser par la Suisse alémanique sur une question touchant à la circulation routière; tous les cantons romands ont accepté l'initiative contre aucun alémanique. Cependant; par comparaison aux votations précédentes sur le même sujet, ce fossé s'est légèrement comblé.

#### **Votation du 26 novembre 1989**

Participation: 69.2%  
Non: 1'836'521 (62.0%) / 20 cantons  
Oui: 1'126'458 (38.0%) / 6 cantons

Mots d'ordre:

- Non: PDC (1\*), UDF, PEV, PLR (9\*), PES, AdI, PST, POCH, DS, PSS, UDC (6\*), USAM
- Oui: PSL, PLS (1\*), USS, TravS

\* Recommandations différentes des partis cantonaux

Le débat autour de cette initiative s'est articulé principalement autour de deux thèmes: la protection de l'environnement et la sécurité routière. L'argumentation des opposants s'est développée selon ces deux axes. D'une part, selon eux, la limitation des vitesses constitue le meilleur moyen de lutter contre les accidents de la route; en comparant les années 1981-1984 où le 100/130 était en vigueur et les années 1985-1988, les opposants ont fait apparaître que, sur les routes en-dehors des localités, il y a eu 381 tués et 2'418 blessés graves en moins. D'autre part, ils ont mis en évidence qu'avec le 80/120 les émissions d'oxydes d'azote provenant du trafic des véhicules à moteur privés avaient diminué de façon significative. Ils ajoutèrent que, seul, le catalyseur ne permet pas d'atteindre les buts fixés par la stratégie de lutte contre la pollution de l'air. Du point de vue juridique, les opposants ont considéré comme inadmissible d'inscrire

des vitesses dans la Constitution; elles doivent pouvoir être modifiées rapidement pour s'adapter à de nouvelles situations (en cas d'harmonisation des normes européennes, par exemple).

Les partisans de l'initiative ont développé les mêmes thèmes. Du point de vue de la protection de l'environnement, ils ont rappelé que le régime du 80/120 avait été instauré à l'époque où l'on pensait que les forêts étaient en danger de mort mais que, depuis 1987, les véhicules s'étaient vus appliquer de sévères prescriptions sur les gaz d'échappement, ce qui avait amélioré considérablement, selon eux, la qualité de l'air. En conséquence, la décision du Conseil fédéral de 1984 n'avait, toujours selon eux, plus de fondements et le gouvernement aurait dû tenir sa promesse d'un retour au 100/130. En ce qui concerne la sécurité routière, les partisans de l'initiative ont prétendu que, pour combattre les accidents, il ne fallait pas abaisser les limitations de vitesse, mais plutôt assainir des tronçons de route dangereux, construire des routes de contournement et des autoroutes, améliorer la technique des véhicules et mieux former les conducteurs. Sur ce qui est d'inscrire des vitesses dans la Constitution, les défenseurs de l'initiative ont assuré que c'était là le seul moyen de garantir la population contre des mesures arbitraires et contre le risque de les voir abaissées régulièrement.

La campagne précédant le scrutin a vu se dérouler un débat au ton très passionnel. Pour preuve, le discours des partisans de l'initiative vint quelquefois s'inscrire dans la problématique de la liberté individuelle, menacée, selon eux, par les limitations de vitesse promulguées par les autorités. Les clubs automobiles, quant à eux, n'ont pas lésiné sur les moyens et ont mené une action publicitaire de grande envergure, en particulier en Romandie. Dans cette région du pays, et au contraire de la Suisse alémanique, la presse prit souvent position en faveur de l'initiative. La déception affichée de certains quotidiens, au lendemain des résultats de la votation, qui allèrent jusqu'à parler de «diktat alémanique», en témoigne. Durant la campagne, l'affrontement se déroula surtout autour des problèmes de la sécurité routière. Du côté des opposants, la communauté de travail «santé et sécurité sur la route», formée de représentants de toutes les professions médicales et paramédicales, intervint massivement et fut en première place dans les médias.

L'analyse VOX de cette votation a bien mis en relief le fossé existant entre la Suisse romande et la Suisse alémanique en ce qui concerne la circulation routière. Elle affine l'observation en révélant que, si la base sympathisante des partis bourgeois (à l'exception du PL) a relativement suivi les consignes de vote négatives en Suisse alémanique, c'est le phénomène inverse qui s'est produit en Suisse romande. Plus généralement, les votants se réclamant d'un parti bourgeois se sont prononcés nettement plus en faveur de l'initiative que les sympathisants de gauche.<sup>23</sup>

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 14.12.1989  
SERGE TERRIBILINI

**Le Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des Etats se sont prononcés sur les initiatives «trèfle à quatre»** (devenues «trèfle à trois» dans le courant de l'année). Celles-ci sont composées de quatre textes distincts lancés par l'AST et déposés en 1987. Ils visent à empêcher la construction de quatre tronçons d'autoroute: la N1 entre Yverdon et Morat, la N5 entre Biemme et Soleure/Zuchwil, la N4 entre Knonau et Wettswil et la N16 (Transjurane) qui représentent sept pour cent du réseau total, soit 137 km. Les Chambres et le gouvernement s'y sont opposés car, selon eux, ils mettent en cause la conception globale des routes nationales et créeraient des lacunes dans une structure censée former un tout. De plus, cela n'aurait guère d'influence sur le trafic 'en général et nuirait plutôt à sa fluidité dans les régions concernées. Ainsi, un réseau de routes nationales inachevé engorgerait les villes et les villages des zones non-desservies et, de ce fait, irait à l'encontre d'une politique raisonnable de protection de l'environnement. En outre, selon le Conseil fédéral, l'introduction de l'étude d'impact donne assez de garanties pour limiter au maximum les dégâts causés à la nature.<sup>24</sup>

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 15.12.1989  
SERGE TERRIBILINI

A la fin de l'année 1989, le comité «pour un Jura libre d'autoroute» a **retiré son initiative contre la N16**. Le Conseil des Etats n'eut donc ainsi que trois objets à traiter. Les raisons invoquées furent que ce projet manquait considérablement de soutien dans le canton du Jura et qu'il était devenu une source de blocage et de conflit entre les milieux de protection de l'environnement, les autorités cantonales et les partis politiques. Le comité a estimé aussi avoir atteint son but qui était, plutôt qu'une suppression de la N16, l'obtention de garanties qu'une action d'envergure en faveur de



l'environnement serait entreprise.<sup>25</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 20.09.1994  
SERGE TERRIBILINI

Le comité «Rétrotrafic», réunissant divers groupements écologistes, a lancé une **initiative populaire «visant à réduire de moitié le trafic routier motorisé afin de maintenir et d'améliorer les espaces vitaux»**. Ce texte propose que les diverses instances politiques agissent de sorte que cet objectif soit rempli dans les dix ans. Le volume de trafic atteint devrait ensuite rester stable. Les transports publics ne seraient pas pris en compte. Les moyens à utiliser pour parvenir au but fixé sont laissés à l'initiative du législateur; si ce dernier tardait trop, le gouvernement pourrait cependant intervenir par voie d'ordonnance. Pour sa part, l'ATE a renoncé à lancer une initiative visant à ramener à cinq litres aux 100 km l'essence consommée par les véhicules automobiles.<sup>26</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 21.05.1996  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

L'initiative "**Rétro-traffic**" a été déposée à la Chancellerie fédérale munie de quelque 110'000 signatures. Lancée en 1994 par les milieux roses-verts, cette initiative demande une réduction de moitié, sur dix ans, du trafic motorisé. Les transports publics ainsi que les axes de transit international devraient cependant être épargnés.<sup>27</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 30.10.1997  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

**Le Conseil fédéral a pour sa part recommandé le rejet sans contre-projet de l'initiative "Rétro-traffic"** déposée en 1996 par des milieux roses-verts et demandant une réduction de moitié sur 10 ans du trafic motorisé. De l'avis de l'exécutif, l'acceptation de cette initiative aurait des conséquences très négatives pour la Suisse. Les rapports avec l'UE deviendraient notamment très difficiles, les pays européens ne pouvant évidemment accepter de diminuer de moitié leur trafic de transit. Le financement des NLFA serait également menacé, la réduction de moitié du trafic motorisé entraînant une baisse très importante des recettes provenant de la route. Les régions rurales, périphériques et touristiques seraient pour leur part durement frappées au vu de leur grande dépendance vis-à-vis de la route. Enfin, les différentes mesures qui devraient être prises pour atteindre l'objectif fixé (hausse du prix de l'essence de plus de CHF 1, subventionnement massif des transports publics afin d'en augmenter l'attractivité, introduction de péages, etc.) auraient des conséquences funestes pour la croissance économique et l'emploi.<sup>28</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 15.12.1997  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

En début d'année, un comité composé d'écologistes alémaniques a lancé une **initiative populaire intitulée "Pour un dimanche sans voitures par saison – un essai limité à quatre ans"**. Comme son titre le suggère, l'initiative demande que le trafic motorisé – à l'exception des transports publics et des services d'urgence – soit banni des routes helvétiques quatre dimanches par année. La mesure devrait s'appliquer, dans un premier temps, pendant quatre ans seulement. Suite à cette période probatoire, le peuple serait amené à se prononcer sur son maintien définitif. Rappelons qu'en 1978, une initiative similaire visant à introduire 12 dimanches sans voitures par année avait été assez largement refusée par le peuple et les cantons. Le Conseil national a par ailleurs décidé de ne pas donner suite à une initiative parlementaire Teuscher (av, BE; iv.pa. 96.408) demandant de procéder aux modifications légales nécessaires afin que deux jours sans voitures soient organisés chaque année.<sup>29</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 23.06.1998  
LAURE DUPRAZ

L'**initiative populaire «Pour un dimanche sans voitures par Saison – un essai limité à quatre ans»** a formellement **abouti** en juin avec 111'718 signatures. L'initiative demande que quatre dimanche par année, de 4 heures à 24 heures, la population puisse librement disposer de toutes les places et voies publiques qui seront fermées au trafic motorisé privé. Si l'initiative était acceptée, après l'essai de quatre ans le peuple devrait se prononcer à nouveau sur l'article constitutionnel pour décider s'il sera définitif.<sup>30</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 18.06.1999  
LAURE DUPRAZ

Le Conseil national a traité l'initiative populaire «visant à réduire de moitié le trafic motorisé afin de maintenir et améliorer les espaces vitaux» (**initiative pour la réduction du trafic**). De nombreux députés ont jugé l'initiative irréaliste, car elle obligerait la Suisse à renoncer à de nombreux accords internationaux et nuirait à l'accord bilatéral sur les transports conclu avec l'UE. En outre, le développement de l'économie helvétique pourrait se trouver compromis par l'initiative, et les régions périphériques se trouveraient marginalisées et pénalisées. Une minorité de droite de la CTT proposa de déclarer nulle l'initiative, car irréalisable. Les députés s'y sont opposés par 120 voix contre 36. Les groupes libéral, radical, démocrate-chrétien et UDC ont recommandé un rejet catégorique sans contre-projet. Dans l'examen de détail, plusieurs minorités se sont toutefois manifestées en faveur d'un contre-projet ou même de l'initiative (minorité rose-verte). Pourtant, aucune proposition ne fit recette auprès des conseillers nationaux qui ont préféré rejeter l'initiative sans contre-projet. Dans le vote sur l'ensemble, le projet fut accepté par 105 voix contre 39 et 24 abstentions. La **Chambre haute** a ensuite rejeté à l'unanimité l'initiative sans contre-projet. Lors des votations finales, l'arrêté fédéral y relatif a été accepté par la petite Chambre et le National, respectivement par 38 voix contre 0 et 110 voix contre 30 et 32 abstentions.<sup>31</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 01.12.1999  
LAURE DUPRAZ

Le Conseil fédéral a transmis aux Chambres un **message** concernant l'initiative populaire «**Pour un dimanche sans voitures par saison** – un essai limité à quatre ans». Les initiants souhaitaient transformer les routes, quatre dimanches par année, en lieux de divertissement. L'exécutif a jugé qu'une interdiction étatique était inadéquate pour inciter à un comportement correct ou à l'amélioration de la qualité de la vie. Il a en outre estimé que les régions moins bien munies en transports publics seraient pénalisées par l'initiative. Elle lèserait également certaines branches de l'économie dépendant du tourisme – notamment dans les régions isolées. Les pays voisins de la Suisse ne comprendraient guère le blocage du trafic routier privé aux frontières suisses ces dimanches-là, a estimé l'exécutif. La Suisse pourrait même se voir infliger des sanctions pour générer un surcroît de trafic dans les pays voisins. Le Conseil fédéral a donc recommandé un rejet de l'initiative sans contre-projet.<sup>32</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 12.03.2000  
PHILIPPE BERCLAZ

Déposée en 1996 avec 108'000 signatures, l'initiative populaire pour la réduction du trafic **Actif-traffic** (appellation initiale rétro-traffic) a été soumise au vote le 12 mars. Celle-ci demandait à la Confédération, aux cantons et aux communes de «réduire de moitié le trafic routier motorisé dans les dix ans» qui suivraient son acceptation. Le but des initiants était de réduire le nombre de kilomètres parcourus en Suisse, estimés à 56 milliards par an, pour atteindre celui de 28 milliards, niveau de 1970. L'initiative excluait les transports publics de ce calcul et voulait permettre aux communes de restreindre le trafic sur leurs artères. Elle laissait le libre choix aux autorités pour atteindre le but fixé. Actif-traffic était soutenu par les Verts, les associations de protection de l'environnement et du bout des lèvres par le PS. L'Union syndicale suisse (USS) a laissé liberté de vote, alors que la FTMH et la Confédération des syndicats chrétiens s'y opposaient. Pour les partisans de l'initiative, celle-ci permettait d'atteindre, grâce à l'abaissement du trafic, une meilleure qualité de vie et des transports publics de plus haute qualité. Les adversaires, à savoir le Conseil fédéral, le parlement et la totalité des partis de droite, estimaient qu'Actif-traffic menaçait les 130'000 places de travail dans les secteurs des transports routiers, de l'automobile et du tourisme et que les mesures proposées pour atteindre les objectifs étaient paralysantes, non seulement pour l'économie nationale (péages routiers, fermetures de rues, écobonus de CHF 2 par litre d'essence, hausses des taxes de parcage...), mais aussi pour les accords bilatéraux. Moritz Leuenberger a surenchéri en affirmant que l'initiative se trompait de cible en combattant la mobilité. A ce qu'il considérait comme une utopie aux accents dirigistes, il a opposé le bilan de sa politique des transports: des prescriptions renforcées sur les gaz d'échappement et sur le bruit, la taxe poids lourd dont l'introduction était imminente, la loi sur le CO2, la réforme écologique de la fiscalité décidée par le parlement, celle des chemins de fer ainsi que plusieurs améliorations dans le domaine de la sécurité

#### **Initiative pour la réduction du trafic – Actif-traffic** **Votation du 12 mars 2000**

Participation : 41,6 %  
Oui: 415 605 (21,3%) / 0 cantons

Non: 1 532 518 (78,7) / 20 6/2 cantons

Mots d'ordre:

– Oui: PS, PE, PEP (3\*); WWF, Pro Natura.

– Non: PDC, PRD, UDC, PL, UDF, DS, PdL; USCI, USAM, USP.

– Liberté de vote: PdT, USS.

\* Recommandations différentes des partis cantonaux <sup>33</sup>

#### INITIATIVE POPULAIRE

DATE: 03.12.2001

PHILIPPE BERCLAZ

Après avoir songé à un contre-projet sous la forme de deux dimanches sans voitures – mais vite abandonné vu la fronde d'opposants –, le Conseil des Etats a décidé par 29 voix contre 7 de recommander le rejet sans contre-projet de l'initiative "**Pour un dimanche sans voitures par saison**". Le Conseil national a par contre approuvé par 92 voix contre 88 le contre-projet de sa commission. Les radicaux et l'UDC ont tenté en vain de s'y opposer. Le texte prônait durant quatre ans l'interdiction du trafic un dimanche par saison, de 5 à 22 heures, sur l'ensemble des routes suisses. Des exceptions étaient néanmoins prévues pour les transports publics et pour les excursions touristiques, ainsi que pour les services d'urgence. Au cours de la quatrième année, le peuple et les cantons se prononcèrent sur son maintien. Contrairement à la majorité de sa commission, le National a accepté par 86 voix contre 85 et 8 abstentions la proposition de Föhn (udc, SZ) de fixer la date au jour du Jeûne fédéral. Cette solution a entraîné un tollé des cantons romands, car le Comptoir suisse se déroule durant cette période. Concernant l'initiative en elle-même, le Conseil national l'a rejetée par 111 voix contre 66 et 3 abstentions. Saisi en fin d'année, le Conseil des Etats a refusé le contre-projet du National par 24 voix contre 20 et ceci malgré l'aval favorable de sa commission. <sup>34</sup>

#### INITIATIVE POPULAIRE

DATE: 18.05.2003

PHILIPPE BERCLAZ

Afin de promouvoir l'initiative « **Pour un dimanche sans voitures par saison** », ses partisans ont joué sur son côté émotionnel, à savoir une utilisation inédite du temps et de l'espace. Il s'agissait d'expérimenter de nouveaux modes de vie (animations spontanées) et formes de mobilité sans danger (vélo, rollers, randonnée...), en particulier pour les plus vulnérables. La population pourrait aussi jouir de journées sans nuisances sonores. Le PS et les Verts se sont ralliés à cette argumentation. Le camp des opposants était composé du Conseil fédéral, des partis de droite (UDC, PRD, PDC, PLS) et des lobbies automobiles et économiques. Ces derniers y voyaient une mesure autoritaire, allant à l'encontre de la liberté individuelle. L'initiative serait même dangereuse car certains véhicules continueraient de circuler. De plus, l'impact écologique serait faible. D'après les opposants, son acceptation aurait des retombées négatives pour le tourisme, l'économie et les travailleurs du dimanche. Elle discriminerait également les habitants de régions périphériques mal desservies en transports publics et bloquerait le trafic international. Les accords bilatéraux signés avec l'UE assurant la liberté des transports seraient ainsi violés.

#### Initiative „Pour un dimanche sans voitures par saison“

Votation du 18 mai 2003

Participation: 50%

Oui: 881 953 (37,6%) / cantons 0

Non: 1 460 794 (62,4%) / cantons 20 6/2

Mots d'ordre:

– Oui: PS, PE, PEV, PCS, PST, DS, UDF; USS.

– Non: PRD, PDC (1\*), UDC, PL, PL; UCAPS, Economiesuisse, USAM, USP.

– Liberté de vote: CSC

\* Recommandations différentes des partis cantonaux <sup>35</sup>

## Aménagement du territoire et logement

### Aménagement du territoire

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 11.05.2006  
MAGDALENA BERNATH

Im Mai reichte die FDP Zürich ihre eidgenössische **Volksinitiative „Verbandsbeschwerderecht: Schluss mit der Verhinderungspolitik – Mehr Wachstum für die Schweiz!“** mit rund 119'000 Unterschriften ein. Das Begehren will das Beschwerderecht von privatrechtlich organisierten Verbänden einschränken. Namentlich sollen solche Einsprachen gegen durch Volksabstimmungen oder durch Entscheide der Legislative (Bund, Kantone und Gemeinden) abgeseignete Bewilligungen zur Realisierung von Projekten nicht mehr möglich sein.<sup>36</sup>

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 21.12.2007  
NICOLAS FREYMOND

Début juin, le Conseil fédéral a adopté son message concernant l'initiative populaire du PRD zurichois « **Droit de recours des organisations: Assez d'obstructionnisme – Plus de croissance pour la Suisse!** ». S'il reconnaît que ce droit de recours permet l'application correcte et uniforme du droit de l'environnement sur l'ensemble du territoire national, le collège gouvernemental a toutefois estimé que les organisations de protection de l'environnement ont, à maintes reprises, tenté d'endosser le rôle des pouvoirs publics. De plus, elles ont parfois usé de leur droit pour contester des décisions démocratiques, émanant soit du peuple, soit d'un parlement. Pour ces deux raisons, le Conseil fédéral a accepté l'initiative, la jugeant complémentaire aux améliorations décidées par l'Assemblée fédérale l'année précédente lors de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire Hofmann (udc, ZH). Lors de la session d'hiver, le Conseil des Etats a d'abord débattu d'une proposition Frick (pdc, SZ) visant au renvoi du projet à la Commission des affaires juridiques afin que celle-ci présente un contre-projet indirect d'ici à l'été 2008. Il souhaitait que la commission traite l'épineuse question du rapport entre démocratie directe et droit de recours. Les partisans du contre-projet ont notamment critiqué les formulations imprécises de l'initiative, susceptibles d'interprétations multiples et aux conséquences incertaines. Ils ont en outre souligné que l'initiative empiétait sur le droit public, le droit administratif et les règles de procédure des cantons. Les opposants à l'initiative et au contre-projet ont pour leur part dénoncé une limitation supplémentaire du droit de recours des organisations. La Chambre haute a rejeté la proposition de renvoi par 22 voix contre 21 et, par 23 voix contre 9, elle a refusé l'initiative et la proposition du Conseil fédéral de l'accepter.<sup>37</sup>

## Protection de l'environnement

### Protection des eaux

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 16.05.1992  
SERGE TERRIBILINI

Le souverain a eu la tâche de se déterminer, le 17 mai, sur deux textes relatifs à la protection des eaux, soit une initiative populaire «pour la sauvegarde de nos eaux» et un contre-projet indirect consistant en une révision de la loi de 1971 sur la protection des eaux. L'initiative, déposée en 1984 par des organisations de pêcheurs et de protection de l'environnement, prescrivait notamment une protection quasi-totale des eaux encore à l'état naturel ou proche de cet état. Elle prévoyait de limiter drastiquement toute atteinte aux eaux et d'assainir les cours d'eau modifiés par l'homme. Lorsqu'un cours d'eau aurait été utilisé à des fins énergétiques, l'initiative stipulait que des débits minimaux suffisants pour la biocénose locale devaient être garantis. En outre, elle prévoyait la création d'un fonds d'indemnisation lorsque des droits acquis étaient touchés et octroyait la qualité de partie à des procédures aux organisations de pêche et de protection de la nature. Quand à la loi, elle allait dans le sens des initiants en prescrivant des débits minimaux plus sévères que précédemment et en instaurant un fonds d'indemnisation sur un mode quelque peu différent. De plus, elle limitait l'épandage d'engrais de ferme. Le processus parlementaire dura plus de deux ans, la procédure d'élimination des divergences nécessitant de nombreuses navettes entre les Chambres. En 1991, tandis que les propriétaires de petites centrales hydro-électriques lançaient un référendum contre la loi, les initiants, la considérant comme insuffisante, décidaient de maintenir leur texte.

Prenant le contre-pied d'une campagne quelque peu manichéenne, le souverain a suivi la position des autorités fédérales en rejetant l'initiative par deux tiers des votants (et tous les cantons) et en acceptant la loi révisée, dans les mêmes proportions. Cette dernière était cependant **largement rejetée dans la plupart des cantons alpins**, en tête desquels se trouvait le Valais (77%). A l'autre extrême, les citoyens de Bâle-Ville, de

Genève et de Berne l'approuvaient avec des majorités allant de 73% à plus de 80%.

#### **Initiative «pour la sauvegarde de nos eaux». Votation du 17 mai 1992**

Participation: 39,2%  
Non: 1'093'987 (62,9%) / tous les cantons  
Oui: 644'083 (37,1%)

Mots d'ordre:

- Non: PRD, PDC, UDC, PL, PA; CSCS, Vorort, USAM, USP, Conférence gouvernementale des cantons alpins, organisations de producteurs d'électricité.
  - Oui: PS (3\*), Adl (1 \*), PEP (2\*), PE, DS, PdT; organisations de protection de l'environnement et de la nature, Fédération suisse de pêche et de pisciculture.
  - Liberté de vote: USS.
- \* Recommandations différentes des partis cantonaux

#### **Révision de la loi sur la protection de eaux. Votation du 17 mai 1992**

Participation: 39,2%  
Oui: 1'151'706 (66%)  
Non: 591'240 (34%)

Mots d'ordre:

- Oui: PDC (10\*), PS, UDC (8\*), Adl, PEP (1\*), PE, DS, PdT; USS, CSCS, USP, organisations de protection de l'environnement et de la nature, Fédération suisse de pêche et de pisciculture
  - Non: PRD (7\*), PL (1\*), PA; Vorort, USAM, Conférence gouvernementale des cantons alpins, organisations de producteurs d'électricité, en particulier les propriétaires de petites centrales hydro-électriques
- \*Recommandations différentes des partis cantonaux <sup>38</sup>

#### **Politique de protection de l'environnement**

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 16.10.1984  
CLAUDE LONGCHAMP

Ohne einzelne Massnahmen aufzulisten, lancierte der Umweltschützer F. Weber eine **Volksinitiative «Kampf dem Waldsterben»**. Damit will er dem Bundesrat ausserordentliche Vollmachten geben und den von der Exekutive erhobenen Grundsatz, die Luftverschmutzung sei auf den Stand Mitte der 50er Jahre zu senken, in der Verfassung verankern. Schutzmassnahmen zugunsten der gesamten Umwelt, die sich aus den bisherigen Verfassungsbestimmungen genügend ableiten liessen, sollten ausschliesslich auf dem Verordnungswege realisiert werden. Damit würde nach Ansicht des Initianten die nötige Zeit gewonnen, um ergriffene Massnahmen rechtzeitig wirksam werden zu lassen. <sup>39</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 26.10.1993  
MATTHIAS RINDERKNECHT

Die eidgenössische **Volksinitiative «Zum Schutz von Leben und Umwelt vor Genmanipulation»** (Genschutzinitiative) ist mit über 115'000 Unterschriften eingereicht worden. Die Initiative verlangt ein Patentierungsverbot für Tiere und Pflanzen, ein Verbot für Genmanipulationen an Tieren sowie ein Verbot der Freisetzung genmanipulierter Organismen in die Umwelt. <sup>40</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 31.12.1993  
MATTHIAS RINDERKNECHT

Zwei breit abgestützte Initiativkomitees von je rund 200 Persönlichkeiten haben die **Volksinitiative «für einen Solarrappen»** (sogenannte «Solarinitiative») und die **Volksinitiative «für die Belohnung des Energiesparens und gegen die Energieverschwendung»** (Energie-Umwelt-Initiative) lanciert.

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 14.07.1999  
LAURE DUPRAZ

Le délai imparti pour la récolte des signatures de l'**initiative populaire** fédérale «Pour la suppression du droit de recours des associations au plan fédéral» a expiré sans avoir été utilisé, en juillet de l'année sous revue. <sup>41</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 17.11.2004  
PHILIPPE BERCLAZ

Le blocage de la construction du nouveau stade du Hardturm par l'ATE a été à l'origine d'une initiative populaire fédérale issue du PRD zurichois. Soutenu par 13 sections cantonales du PRD (Sections de Zurich, Bâle-Ville, Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Grisons, Nidwald, Uri, Saint-Gall, Thurgovie, Zoug et Tessin) , l'initiative « Droit de recours des associations : assez d'obstructionnisme, davantage de croissance pour la Suisse » vise à **réduire le droit de recours des associations environnementales**. Elle veut l'interdire lors des projets de construction qui ont reçu l'aval d'un organe législatif ou du peuple suite à une votation, cela aussi bien au niveau fédéral, cantonal ou communal. L'initiative a le soutien du PRD Suisse. La mise en suspend d'un centre commercial en Argovie a poussé la section radicale à agir au Grand Conseil. Celui-ci lui a donné raison en acceptant une initiative parlementaire cantonale visant à **limiter le droit de recours cantonal** (Kt.lv. 04.310). Le texte demande aux Chambres fédérales de modifier la loi afin de permettre dans certains cas d'exclure les associations du droit de recours. Cette initiative veut aussi rendre la procédure de recours plus compliquée. <sup>42</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 01.06.2006  
MAGDALENA BERNATH

Im Mai reichte die FDP Zürich ihre eidgenössische **Volksinitiative „Verbandsbeschwerderecht: Schluss mit der Verhinderungspolitik – Mehr Wachstum für die Schweiz!“** ein. Das Begehren verlangt, dass Umweltverbände keine Beschwerde mehr erheben können gegen Projekte, die bei Volks- oder Parlamentsabstimmungen auf Gemeinde-, Kantons- oder Bundesebene gutgeheissen worden waren. 16 Umweltverbände wehrten sich gegen den Vorwurf des Missbrauchs des Beschwerderechts. So hätten 2005 in 78% von 244 Verfahren Korrekturen zugunsten der Natur vorgenommen werden müssen. Im September gab der Bundesrat bekannt, er lehne die Volksinitiative ab und setze auf die Revision des Verbandsbeschwerderechts im Parlament. <sup>43</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 06.06.2006  
MAGDALENA BERNATH

Die Vereinigung „Helvetia nostra“ des Umweltschützers Franz Weber lancierte eine **Volksinitiative „gegen masslosen Bau umwelt- und landschaftsbelastender Anlagen“**. Sie verlangt, dass umwelt- und landschaftsbelastende Anlagen wie Industrie- und Gewerbekomplexe, Steinbrüche, Flugplätze, Einkaufszentren, Anlagen zur Abfallverwertung und -beseitigung, Verbrennungs- und Kläranlagen, Sportstadion, Anlagen für Sport und Freizeit, Vergnügungsparks, Parkhäuser und Parkplätze nur erstellt und erweitert werden dürfen, wenn dafür aus bildungs- oder gesundheitspolitischer, natur- oder landschaftsschützerischer Sicht gesamtschweizerisch ein dringendes Bedürfnis besteht und die Nachhaltigkeit sichergestellt ist. Zur zweiten von Helvetia Nostra lancierten Volksinitiative „Schluss mit dem uferlosen Bau von Zweitwohnungen“, siehe hier. <sup>44</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 08.06.2007  
ANDREA MOSIMANN

Im Herbst 2006 hatte der Bundesrat bekannt gegeben, dass er die **Volksinitiative „Verbandsbeschwerderecht: Schluss mit den Verhinderungspolitik – Mehr Wachstum für die Schweiz“** ablehne. Er unterstützte damals die Gesetzesrevision, mit der das Verfahren der Umweltverträglichkeitsprüfung gestrafft wurde, um möglichen Missbräuchen entgegenzuwirken. Die entsprechende Vorlage des Parlaments wurde mit geringfügigen Änderungen bereinigt. Gleichwohl stiess der Bundesrat im Berichtsjahr seinen Entscheid um, und empfahl die Initiative zur Annahme. Seinen Entscheid begründete er damit, dass ihm die beschlossene Gesetzesrevision zu wenig weit gehe. Umweltorganisationen sollten seiner Ansicht nach nicht berechtigt sein, durch Parlament und Volk legitimierte Projekte gerichtlich anzufechten. Diese Kehrtwende der Landesregierung wurde von den Umweltverbänden scharf kritisiert. <sup>45</sup>

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 20.12.2007  
ANDREA MOSIMANN

Der **Ständerat beschloss** in der Wintersession die **Initiative "Verbandsbeschwerderecht: Schluss mit der Verhinderungspolitik - Mehr Wachstum für die Schweiz" zur Ablehnung zu empfehlen**. Er bemängelte insbesondere die unklare Formulierung des Initiativtextes und den Eingriff in kantonales Verfahrensrecht. Mit 22 zu 21 Stimmen verwarf die kleine Kammer einen Antrag von Frick (cvp, SZ), der die Vorlage an die Rechtskommission zurückweisen und diese mit der Prüfung eines indirekten Gegenvorschlags beauftragen wollte. Mit allfälligen Gesetzesänderungen sollte das Spannungsfeld zwischen demokratisch gefällten Entscheiden und Verbänden, die diese Entscheide in Frage stellten, geklärt werden. Fricks Antrag umfasste neben Verfahrensfragen auch materielle Änderungen des Umweltrechts, wie beispielsweise eine verbesserte Koordination von Raumplanungs- und Umweltschutzinteressen.<sup>46</sup>

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 09.05.2008  
NICOLAS FREYMOND

À l'issue des délibérations parlementaires et après plusieurs semaines de tractations au sein du PRD, le comité d'initiative, présidé par la conseillère nationale Doris Fiala (prd, ZH) a décidé de maintenir son texte. Le Conseil fédéral ayant fixé la date du scrutin au 30 novembre, la **campagne** a débuté dès la rentrée de septembre et s'est principalement déroulée sur deux fronts. En effet, l'initiative n'a pas seulement opposé le camp réunissant socialistes, écologistes et démocrates-chrétiens, privilégiant l'environnement, à la droite radicale-libérale et UDC, plaidant pour la primauté de l'économie. Si elle devait permettre au PRD de se poser comme « le parti de l'économie », elle a également, voire surtout, causé sa division.<sup>47</sup>

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 04.11.2008  
NICOLAS FREYMOND

La campagne a été marquée dès son démarrage par la **division du PRD**. Déjà lors des débats aux chambres, plusieurs élus radicaux s'étaient distanciés du parti, estimant l'initiative excessive et contraire à l'Etat de droit. Fer de lance du comité d'initiative, la conseillère nationale Doris Fiala (prd, ZH) a d'ailleurs vertement critiqué les quatre radicaux qui s'étaient abstenus lors du premier vote à la chambre basse, les jugeant responsables de l'échec au parlement. Signe des vives tensions internes au parti, la direction a décidé que l'assemblée des délégués voterait à bulletin secret pour déterminer le mot d'ordre du parti, de sorte à protéger les minoritaires. À l'issue du vote, les délégués ont décidé de soutenir l'initiative par 142 voix contre 57 et 17 abstentions. Loin de se résigner, les minoritaires, soit dix parlementaires fédéraux, des anciens conseillers aux Etats et la section genevoise du PRD ont mené une campagne très active. Les parlementaires, anciens et actuels, qui se sont engagés contre l'initiative étaient Christine Egerszegi (AG), Erika Forster (SG), Kurt Fluri (SO), Rolf Büttiker (SO), Dick Marti (TI), Olivier Français (VD), Hugues Hiltbold (GE), Corina Eichenberger (AG), Christa Markwalder (BE), Peter Malama (BS), Thomas Pfisterer (AG), Thierry Béguin (NE), Gilles Petitpierre (GE) et René Rhinow (BS).<sup>48</sup>

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 11.11.2008  
NICOLAS FREYMOND

Le camp des **opposants** était quant à lui constitué d'un comité de gauche (PS, Verts, PdT) et d'un comité du centre (PDC, PCS, PEV, Verts libéraux), ainsi que des organisations de protection de l'environnement (ATE, Greenpeace, WWF, Pro Natura, Initiative des Alpes, etc.), de Travailsuisse et de l'USS. Il a fait valoir que le droit de recours des associations permettait de faire respecter le droit de l'environnement. Il a également souligné que le droit de recours exercé contre une décision d'un organe de l'Etat était une composante essentielle de l'Etat de droit, puisqu'il garantit que personne, pas même les titulaires du pouvoir politique, n'est au-dessus de la loi. Les organisations écologistes ont par ailleurs balayé le reproche des initiants selon lequel les recours ne visaient qu'à faire obstacle aux projets afin de négocier des concessions ou, pire, des dédommagements financiers. Elles ont en effet publié une synthèse chiffrée de leurs activités judiciaires au cours de l'année 2007 dont il ressort que les associations ont obtenu partiellement ou totalement gain de cause dans plus de 70% des cas où elles ont déposé un recours et n'ont perdu que dans 16% des cas. Les opposants en ont tiré l'argument de la légitimité du droit de recours et de son usage raisonnable par les associations, rejetant l'accusation d'obstruction sur les particuliers.<sup>49</sup>

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 30.11.2008  
NICOLAS FREYMOND

En votation, l'initiative populaire «**Droit de recours des organisations: Assez d'obstructionnisme – Plus de croissance pour la Suisse!**» a été rejetée par 66% des citoyennes et citoyens et par tous les cantons. Le taux de participation s'est élevé à 47,2%. Le rejet a été particulièrement net en Suisse romande (à l'exception du Valais) et dans les cantons de Berne et Bâle-Ville. Il est intéressant de souligner que même dans le canton de Zurich, où l'initiative est pourtant née, elle a été balayée par 61,8% des votants.

#### Votation du 30 novembre 2008

Participation : 47,2%; Oui : 773 467 (34,0%) / cantons : 0; Non : 1 501 766 (66,0%) / cantons : 20 6/2

Mots d'ordre :

– Oui : PRD (4\*), UDC, PLS, UDF et PBD ; USAM, Economiesuisse.

– Non : PDC (3\*), PCS, PS, Verts, PEV, PdT, Verts libéraux ; USS, Travail suisse, ATE, WWF, Greenpeace, Pro Natura.

\* Recommandations différentes des partis cantonaux<sup>50</sup>

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 11.04.2011  
MARLÈNE GERBER

Im Mai lancierte ein der Vereinigung Umwelt und Bevölkerung (Ecopop) nahe stehendes Komitee die **Volksinitiative „Stopp der Überbevölkerung – zur Sicherung der natürlichen Lebensgrundlagen“**. Das Begehren will das durch Zuwanderung bedingte Bevölkerungswachstum in der Schweiz auf 0,2% pro Jahr begrenzen. Dies unter anderem, um die Natur durch Ausbau der Infrastruktur und Zersiedelung nicht übermässig zu belasten. Zur Stabilisierung der Gesamtbevölkerung will die Initiative des Weiteren, dass mindestens 10% der für die Entwicklungshilfe zur Verfügung stehenden Gelder für Massnahmen zur freiwilligen Familienplanung eingesetzt werden. Die Initianten haben bis Anfang November 2012 Zeit, die nötigen 100 000 Unterschriften zu sammeln.<sup>51</sup>

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 13.10.2012  
MARLÈNE GERBER

Die Grüne Partei Schweiz deponierte im September die Volksinitiative **„Für eine nachhaltige und ressourceneffiziente Wirtschaft“** bei der Bundeskanzlei. Die Partei erachtet die ökologische Steuerreform als Grundbaustein für eine schonende Ressourcennutzung im Sinne einer grünen Wirtschaft. Im Oktober kam die Initiative mit 112'098 gültigen Unterschriften formell zustande.<sup>52</sup>

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 27.02.2013  
MARLÈNE GERBER

Im Februar des Berichtsjahres entschied der Bundesrat, die im Vorjahr von den Grünen eingereichte **Volksinitiative „für eine nachhaltige und ressourceneffiziente Wirtschaft“** abzulehnen und dem Anliegen in Form einer Teilrevision des Umweltschutzgesetzes einen indirekten Gegenvorschlag gegenüberzustellen. Die Regierung unterstütze grundsätzlich die Stossrichtung des Volksanliegens, erachte das gesteckte Ziel, bis zum Jahr 2050 den ökologischen Fussabdruck der Schweiz so weit zu reduzieren, dass er die jedem Menschen zur Verfügung stehenden Ressourcen nicht übersteige, als nicht erreichbar. Die Grundlage für den Gegenentwurf bildete ein Bericht und Aktionsplan zur Grünen Wirtschaft, welcher vom Bundesrat im März und in Reaktion auf die 2010 gefassten Bestrebungen zur Förderung einer ressourcenschonenden Wirtschaft verabschiedet wurde. Ende Juni schickte der Bundesrat einen entsprechenden Entwurf des Umweltschutzgesetzes in die dreimonatige Vernehmlassung. Ersten Ergebnissen zufolge stiessen die vorgeschlagenen Massnahmen – darunter verbesserte Produktumweltinformationen sowie freiwilliges Engagement in Zusammenarbeit mit Wirtschaft, Wissenschaft und Gesellschaft – bei den Vernehmlassern auf grosses Interesse. Wirtschaftsverbände und bürgerliche Parteien standen dem Entwurf jedoch kritisch gegenüber. Nach Auswertung der Stellungnahmen durch das Bundesamt für Umwelt (BAFU) plant der Bundesrat, seine Botschaft zur Volksinitiative und zum indirekten Gegenvorschlag im Frühjahr 2014 vorzulegen.<sup>53</sup>



Am 1. Dezember 2015 und noch bevor die Beratungen über einen indirekten Gegenvorschlag ihr Ende gefunden hatten, gab auch der Nationalrat seine **Empfehlungen zur Volksinitiative "Grüne Wirtschaft"** ab. Der Ständerat hatte seine ablehnende Empfehlung bereits im Vorjahr gefasst. Erwartungsgemäss fiel auch das Verdikt des Nationalrats mit 61 zu 129 Stimmen nach längerer Diskussion negativ aus. Neben den geschlossen auftretenden Fraktionen der SP, der Grünen und der GLP warben lediglich die beiden EVP-Nationalrätinnen für eine Ja-Empfehlung. Somit konnte noch in derselben Session in beiden Parlamentskammern die Schlussabstimmung stattfinden, wo sich beinahe identische Stimmverhältnisse wie bei der jeweiligen Detailberatung zeigten.<sup>54</sup>

Der **Abstimmungskampf zur Volksinitiative "Grüne Wirtschaft"** verlief eher ruhig und lebte von Diskussionen zu möglichen Auswirkungen der Initiative. Während die Gegner – eine Allianz aus bürgerlichen Parteien, dem Hauseigentümerverband und gewichtigen Wirtschaftsverbänden – vor hohen Kosten und radikalen Einschnitten ins tägliche Leben warnten und sich „gegen den grünen Zwang“ wehrten, bezeichneten die Befürworter solche Ängste als unbegründet. Auf der Seite der Befürworter fanden sich neben den Initianten des Volksanliegens, der Grünen Partei, die SP, die EVP und die GLP ein. Unterstützung erhielten sie vom WWF, von Greenpeace, der Gewerkschaft Unia und dem Wirtschaftsverband Swisscleantech. Dazu gesellten sich während der Kampagne auch einige Firmen, darunter prominent Ikea Schweiz. Zu Beginn der Kampagne schien das Anliegen auch bei den CVP-Frauen gut anzukommen; deren nicht komplett anwesender Vorstand fasste Anfang August 2016 nämlich zuerst mit knappem Mehr die Ja-Parole. Dies entgegen ihrer zuständigen Bundesrätin, welche die ablehnende Position des Bundesrates an ihrer Pressekonferenz Mitte August verteidigte und das Volksanliegen – obwohl im Grundgedanken richtig – als nicht umsetzbar und mit zu hohen Kosten verbunden bezeichnete. Aufgrund mehrerer Rückkommensanträge wurde danach der gesamte Vorstand per Email befragt, woraus schlussendlich eine Nein-Parole der CVP-Frauen resultierte.

Der relativ allgemein gehaltene Wortlaut der Volksinitiative definierte nur das Endziel des Anliegens, nämlich die Reduktion des „ökologischen Fussabdrucks“ der Schweiz bis ins Jahr 2050 auf die ihr tatsächlich zur Verfügung stehende Ressource von einer Erde. Nach dem aktuellen Ressourcenverbrauch gerechnet würde die Schweiz drei Erden brauchen. Die Frage, wie dieses Ziel erreicht werden solle, liessen die Initiantinnen und Initianten im Wortlaut ihres Anliegens offen, was nicht nur dem Bund bei Annahme der Initiative viel Spielraum bei der Umsetzung verschaffen würde, sondern bereits während des Abstimmungskampfes viel Raum für Spekulationen liess. Die Medien präsentierten ihrer Leserschaft in der Folge Szenarien über konkrete und lebensnahe Auswirkungen des Volksbegehrens – so etwa über das zur Verfügung stehende Warmwasser beim Duschen oder die Höhe des Benzinpreises. Pünktlich zum 1. August meldete sich der Präsident des Schweizerischen Fleisch-Fachverbands und alt-Ständerat Rolf Büttiker etwa im Blick zu Wort und warnte davor, dass die Grünen der Schweiz „die [Cervelat-]Wurst verderben“ wollen. Denn Büttiker befürchtete die Einführung einer Lenkungssteuer auf Fleisch, womit sich Herr und Frau Schweizer in Zukunft kaum mehr Fleisch würden leisten können (Blick, 30.7.). Im späteren Verlaufe der Kampagne diskutierte dann auch die NZZ einen „Mehrwertsteuer-Sondersatz auf Fleisch von vielleicht 150% oder mehr“, der dann allenfalls nicht mehr mit den internationalen Handelsbestimmungen vereinbar wäre (NZZ, 23.8.). Ganz anders fielen die Aussagen der Befürworter aus. Man verlange keine Verhaltensänderungen, sondern wolle eine ressourcenschonendere Schweiz durch technologische Förderung erzielen, liessen federführende Stimmen etwa in Gestalt von Bastien Girod (gp, ZH) und Adèle Thorens Goumaz (gp, VD) verlauten. Der angedachte und zu guter Letzt im Parlament gescheiterte indirekte Gegenvorschlag zur Grünen Wirtschaft könne als Grundlage für die Umsetzung dienen. Zu einem ähnlichen Schluss kam denn auch der befürwortende Wirtschaftsverband Swisscleantech mit seiner Anfangs September vorgelegten Studie, deren Folgerungen ihrerseits von Gegnern der Initiative aus der Wirtschaft stark angezweifelt wurden. Denn eine vom BAFU in Auftrag gegebene und von RessourcenEFFizienz Schweiz (Reff) im Jahr 2013 präsentierte Studie, auf die sich die Gegnerschaft der Volksinitiative häufig berief, folgerte, dass ein nachhaltiger Ressourcenverbrauch kaum und nicht ausschliesslich durch Innovationsförderung zu erreichen sei. Diese Ergebnisse wiederum wurden von den Initiativbefürwortern kritisiert. Die Reff-Studie berücksichtige die technologische Innovation nur unzureichend und verwende zur Berechnung der Ressourcenbelastung ein anderes Mass. Während der CO<sub>2</sub>-Ausstoss bei auf dem ökologischen Fussabdruck basierenden Berechnungen für knapp drei Viertel der Klimabelastung verantwortlich sei, betrage dieser Anteil bei den Berechnungen der Reff-Studie nur knapp 20%. Grund dafür sei,

dass diese die umfassendere Methode der ökologischen Knappheit verwende, auf die sich überdies auch der Bund stützt. Durch die Messung nach dem ökologischen Fussabdruck käme man dem Ziel der Initiative schon nur durch die Erfüllung der Verpflichtungen aus dem Pariser Übereinkommen zur CO<sub>2</sub>-Reduktion deutlich näher. Uneinig zeigte man sich auch betreffend das ökologische Renommée der Schweiz. Während auf der einen Seite gewisse Wirtschaftsvertreter die in Bezug auf Nachhaltigkeit bereits fortschrittliche Schweiz lobten, wurden die Befürworter der Initiative nicht müde zu betonen, dass die Schweiz längst nicht in jeglicher Hinsicht eine Spitzenreiterin sei. Insbesondere im Falle der produzierten Abfallmenge sei sie gar eine klare Nachzüglerin und zudem hätten gewisse Länder und die EU bereits Schritte in Richtung grüne Wirtschaft unternommen.

Gemäss Analysen des Forschungsinstituts Öffentlichkeit und Gesellschaft (fög) kam der Volksinitiative der Grünen in den Medien gleich viel Beachtung zu wie den beiden anderen zur Abstimmung stehenden Vorlagen (Nachrichtendienstgesetz, Volksinitiative "AHVplus"); im Längsschnittvergleich erhielten die drei Abstimmungsgegenstände innerhalb der 22 untersuchten Pressetitel hingegen eher unterdurchschnittliche Aufmerksamkeit. Im Vergleich zu anderen kürzlich dem Volk vorgelegten Umweltanliegen – namentlich die Volksinitiative "Energie- statt Mehrwertsteuer" – schätzten die Forscher die dem jetzigen grünen Volksanliegen zuteil werdende Medienaufmerksamkeit indes als eher hoch ein. Wie auch bei der Berichterstattung über die Volksinitiative "AHVplus" fiel die Tonalität der Beiträge zur Volksinitiative "Grüne Wirtschaft" nur ganz leicht zu Gunsten der Gegnerschaft aus, wobei die Berichterstattung in der Romandie betreffend das Umweltanliegen deutlich positiver war als in der Deutschschweiz. Eher ungleich lang waren die Spiesse in der Inseratekampagne. Gemäss Daten von Année Politique Suisse zeigte sich die Gegnerschaft für zwei Drittel der Inserate in den untersuchten 57 Printmedien verantwortlich. Die gegnerische Kampagne erreichte ihre Spitze drei Wochen vor Abstimmung, kurz nachdem die erste SRG-Trendumfrage eine Zustimmung zur Initiative zeigte. Auch die zweiten, 10 Tage vor der Abstimmung präsentierten Ergebnisse der Vorbefragung deuteten noch eher auf ein Ja hin, das aber seit der vorangegangenen Welle beachtlich an Stärke verloren hatte. Bereits ein knappes Nein ergab die am selben Tag publizierte Trendumfrage von Tamedia. Während die Befürworterinnen und Befürworter in der zweitletzten Woche vor der Abstimmung bezüglich Intensität der Inseratekampagne mit den Gegnerinnen und Gegnern gleich zogen, respektive die Gegenseite zwischenzeitlich gar leicht überholten, dominierte die Gegnerschaft mit ihrer Kampagne in der letzten Woche erneut stark.<sup>55</sup>

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 25.09.2016  
MARLÈNE GERBER

Das **Verdict zur Volksinitiative "Grüne Wirtschaft"** fiel an der Abstimmung vom 25. September 2015 schliesslich deutlicher aus als die Trendumfragen 10 Tage vor der Abstimmung hatten vermuten lassen. Nur gerade 36,4% der Stimmenden legten an der Urne ein Ja ein und auf mehrheitliche Zustimmung stiess die Volksinitiative der Grünen lediglich im Kanton Genf (51,9%). Im interkantonalen Vergleich zeigte sich, dass das Anliegen in der Westschweiz und im Tessin sowie im Stadtkanton Basel auf leicht stärkeren Zuspruch stiess als in den deutschsprachigen Kantone, obschon letztere tendenziell umweltfreundlicher stimmen als die lateinische Schweiz. Mit Zustimmungsraten zur grünen Initiative um ein Fünftel bis zu einem Viertel in einigen ländlichen Kantonen der Deutschschweiz – namentlich Appenzell Innerrhoden, Nidwalden, Obwalden und Uri – war davon jedoch nicht mehr viel zu merken.

Zufrieden zeigte sich das bürgerliche Gegenkomitee: Die Stimmbürgerschaft hätte sich nicht von „sympathisch klingenden Initiativnamen und den immer kurioser werdenden leeren Versprechungen der Initianten täuschen lassen“ (NZZ, 26.9.). Auf der anderen Seite liess man verlauten, man habe die „Angstkampagne“, in der die Gegner ihre „Unverfrohenheit“ durch die Verbreitung „faktenfreie[r] Behauptungen“ demonstriert hätten, unterschätzt (SGT, 26.9.). Nichtsdestotrotz gab man sich sowohl bei den Befürwortern als auch von Seiten des Bundesrates überzeugt, dass dies erst der Startschuss zur Diskussion von Massnahmen zur Förderung der Grünen Wirtschaft gewesen sei. Immerhin hätte im Vergleich zum Wähleranteil der Grünen Partei ein deutlich höherer Prozentsatz der Initiative zugestimmt, trösteten sich Vertreterinnen und Vertreter der Grünen. Eine ressourcenschonende Wirtschaft werde aktuell auch mit der Energiestrategie 2050, die zu jenem Zeitpunkt dem Parlament zur Schlussabstimmung vorlag, angestrebt, liess Bundesrätin Leuthard verlauten. SVP und FDP hingegen interpretierten das Abstimmungsergebnis als grundsätzliche Ablehnung staatlicher Eingriffe zum Wohle einer ökologischen Wirtschaft und forderten aus diesem Grund etwas lauter als auch schon die Beendigung des 2013 vom Bundesrat verabschiedeten "Aktionsplans Grüne Wirtschaft".

## Abstimmung vom 25. September 2016

Beteiligung: 43,0%  
Ja: 819'770 (36,4%) / 1 Stand  
Nein: 1'430'273 (63,6%) / 19 6/2 Stände

Parolen:

- Ja: SP, GPS, GLP, EVP; VCS, SKS, Swisscleantech.
- Nein: SVP, FDP CVP(2\*), BDP(1\*); Economiesuisse, SGV, SBV, HEV.

\* Anzahl abweichende Kantonalsektionen in Klammern <sup>56</sup>

## Politique climatique

L'initiative populaire «Pour une Suisse sans émissions de CO<sub>2</sub>», dite **Initiative sur les glaciers**, a été lancée par l'Association suisse pour la protection du climat. Fondée en août 2018, elle brandissait la menace d'une initiative pour faire pression sur le Parlement lors des délibérations sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Face à l'échec de la loi CO<sub>2</sub>, elle a décidé d'agir. L'initiative vise l'interdiction des énergies fossiles à partir de 2050. Toutefois, il y aurait des exceptions pour les pratiques n'ayant pas de substitution technique, pour autant que des puits retirent la quantité correspondante de CO<sub>2</sub> de l'atmosphère. La gauche, les mouvements des jeunes en grève pour le climat, Stefan Engler (pdc, GR) et Ruedi Noser (plr, ZH) ont déjà exprimé leur soutien. Les initiants ont jusqu'au 30 octobre 2020 pour récolter les signatures. <sup>57</sup>

### INITIATIVE POPULAIRE

DATE: 10.05.2019  
DIANE PORCELLANA

## Politique sociale

### Santé, assistance sociale, sport

#### Recherche médicale

Bereits während der Abstimmungskampagne zeichnete sich die **Lancierung weiterer Volksinitiativen** ab, **die eine schärfere Begrenzung der Gentechnologie anstreben**. Als erste wurde die Schweizerische Arbeitsgruppe Gentechnologie (SAG) aktiv. Ihre Initiative versteht sich als Ergänzung zum Verfassungsartikel, welcher den ausserhumanen Bereich nur sehr generell regelt. Für die SAG sollen dagegen Tiere, Pflanzen und die Umwelt umfassend geschützt werden. Kernpunkte der Initiative sind die Verbote von gentechnisch manipulierten Tieren, von Patenten auf Lebewesen und von Freisetzungsversuchen sowie die Forderung nach gesetzlichen Regeln namentlich für die risikoreiche Forschung und die industrielle Anwendung. Diese von 23 Organisationen aus den Bereichen Umwelt-, Natur- und Tierschutz, Landwirtschaft und Entwicklungspolitik unterstützte Volksinitiative «zum Schutz von Leben und Umwelt vor Genmanipulation» («Gen-Schutz-Initiative») wurde Ende April 1992 lanciert. <sup>58</sup>

### INITIATIVE POPULAIRE

DATE: 29.04.1992  
MARIANNE BENTELI

### Assurances sociales

#### Assurance-vieillesse et survivants (AVS)

Die ersten Vorstösse dazu kamen aus den Reihen der Linken. Im Frühjahr diskutierte eine **Arbeitsgruppe der SP und der Gewerkschaften** die Lancierung von zwei parallelen Volksinitiativen, welche zugleich den Schutz der Umwelt und die AHV-Renten entscheidend verbessern sollten. Kernstück der Idee war die Einführung einer **«Umweltumlage»**, die auf ökologisch und gesundheitlich gefährlichen Produkten erhoben würde und der AHV zugute käme. Durch die Zusatzeinnahmen für die AHV könnten die Beiträge an die 2. Säule und deren übermässige Kapitalbildung reduziert werden. Der Gedanke einer Öko-Steuer wurde aber – da selbst in den eigenen Reihen nicht unumstritten und im jetzigen Zeitpunkt politisch nicht durchsetzbar – wieder fallengelassen. <sup>59</sup>

### INITIATIVE POPULAIRE

DATE: 29.05.1989  
MARIANNE BENTELI

# Partis, associations et groupes d'intérêt

## Partis

### Partis de gauche et partis écologiques

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 23.01.2012  
MARC BÜHLMANN

Vor allem „auf der Strasse“ müsse die GP ihre Anliegen durchsetzen, mahnte die scheidende Vizepräsidentin Franziska Teuscher an der Delegiertenversammlung in Kriens Ende Januar. Die Grünen hatten im Berichtsjahr denn auch zwei **Volksbegehren** im Köcher: Neben der Atomausstiegsinitiative, die eine maximale Laufzeit der bestehenden AKWs von 45 Jahren fordert, sammelte die GP auch Unterschriften für die Initiative „Für eine nachhaltige und ressourceneffiziente Wirtschaft (Grüne Wirtschaft)“, die den ökologischen Fussabdruck der Schweiz ab 2050 auf ein nachhaltiges Niveau reduzieren will. Beide Begehren wurden Ende Berichtsjahr eingereicht: die „Grüne Wirtschaft“ kam offiziell im Oktober mit 112'098 Unterschriften zustande, und die Mitte November eingereichte Atomausstiegsinitiative wurde von der Bundeskanzlei im Januar 2013 als mit 107'533 Unterschriften zustande gekommen verfügt.<sup>60</sup>

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 23.01.2012  
MARC BÜHLMANN

Formelle Unterstützung sprachen die Grünen der GLP für deren Idee zu, via Volksbegehren die Mehrwertsteuer durch eine Energiesteuer zu ersetzen. Die **ökologische Steuerreform** sei ein urgrünes Anliegen und passe gut zur eigenen Initiative für eine grüne Wirtschaft.<sup>61</sup>

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 10.09.2013  
MARC BÜHLMANN

Mit ihrer im Oktober 2012 eingereichten **Initiative „Für eine nachhaltige und ressourceneffiziente Wirtschaft (Grüne Wirtschaft)“** konnte die GP einen ersten Erfolg erzielen, reagierte doch der Bundesrat mit einem indirekten Gegenvorschlag mittels Revision des Umweltschutzgesetzes. Die Initiative verlangt die Reduktion des ökologischen Fussabdrucks der Schweiz von heute – hochgerechnet auf die Weltbevölkerung – 2,8 Erden auf 1 Erde im Jahr 2050. Ziel sei es, nur so viele natürliche Ressourcen zu verbrauchen, wie natürlicherweise hergestellt werden. Der Bundesrat befürwortete die Stossrichtung, erachtete das Ziel der Initiative aber als zu ehrgeizig. Mit dem Verweis auf ein Papier der Unternehmervereinigung „World Business Council of Sustainable Development“, der Firmen wie ABB, Novartis oder Toyota angehören und die in einer Vision 2050 mögliche Wege für eine Reduktion des Fussabdrucks auf 1,1 Erden aufzeigt, erhoffen sich die Grünen auch Unterstützung aus der Wirtschaft.<sup>62</sup>

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 05.11.2013  
MARC BÜHLMANN

Im November des Berichtsjahrs kündigten die Grünen an, eine Initiative im Bereich der **Agrarpolitik** lancieren zu wollen. Ziel der Initiative „für gesunde sowie umweltfreundlich und fair hergestellte Lebensmittel (Fair-Food-Initiative)“ ist die Förderung lokal und saisonal produzierter Lebensmittel. Importiert werden dürfen nur noch Lebensmittel, die nach Schweizer Vorschriften und Gebräuchen produziert wurden. Heute könne wegen fehlender Transparenz die Einhaltung von Umwelt-, Qualitäts- oder Tierschutzstandards nicht beurteilt werden. Auch gebe es keine Vorschriften für fairen Handel. Eine bessere Qualität der Produkte würde einen höheren Preis rechtfertigen. Das Begehren soll im Januar 2014 ausgereift sein und den Delegierten vorgelegt werden können.<sup>63</sup>

### Partis conservateur et de droite

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 29.07.1997  
EVA MÜLLER

Spätestens nach massiven Sitzverlusten bei den Wahlen im Kanton Aargau im März besann sich die Freiheits-Partei auf ihr Kerngeschäft, auf das Lobbying für automobile Bürger, zurück. Unter dem Motto «Kampf dem Stau» beschloss sie an einem Parteitag im Mai, **gleich vier verkehrspolitische Volksinitiativen zu lancieren**. Mit der ersten Initiative soll die Umsetzung der vom Volk beschlossenen Alpeninitiative verhindert werden. Zwei weitere fordern eine zweite Strassentunnelröhre durch den Gotthard sowie den Ausbau der A1 zwischen Bern und Zürich auf sechs Spuren. Mit einer vierten Initiative soll das Beschwerderecht der Verbände in Sachen Umwelt- und Naturschutz sowie Raumplanung abgeschafft und der Gang vor Bundesgericht nur noch einzelnen Beschwerdeführern ermöglicht werden. Die in den letzten Jahren erfolgte Konzentration auf die Themen Asyl und Ausländer bezeichneten der Gründer der Partei,

Nationalrat Michael Dreher (ZH), und Parteipräsident Roland Borer (SO) als Fehler. Mit der Themenrückkehr auf die drei «A» - **Ausgaben, Abgaben und Auto** - will sich die Freiheits-Partei auch klarer gegen die Schweizer Demokraten und den Zürcher Flügel der SVP abgrenzen.<sup>64</sup>

- 1) NZZ, 8.12.87; Presse du 7.12.87
- 2) BO CN, 1990, p. 1131 s.; FF, 1990, II, p. 1160; NZZ, 15.12.90.; Presse des 25.6., 26.6. et 27.6.90; L'Hebdo, 23.5.90.
- 3) FF, 1991, IV, p. 246 ss.; Presse du 12.9.91.
- 4) BBI, 1993, II, S. 1433 ff.; LZ, 17.4.93; Bund, 21.4.93; LNN, 1.5.93; NZZ, 4.5. und 12.5.93; TA, 27.4., 5.5., 7.5. und 18.5.93; BZ, 15.5. und 26.5.; SGT, 22.5. und 31.7.93; JdG, 1.6.93; Presse vom 7.6.93.; Vox (1993): Analyse der eidgenössischen Abstimmungen vom 6. Juni 1993.
- 5) FF, 2015, pp. 2979; FF, 2016, pp.7885
- 6) Communiqué de presse EJPD/DFJP
- 7) Communiqué de presse; CdT, LT, Lib, NZZ, TA, 15.11.17
- 8) BO CE, 2019, pp.123 s.; BO CE, 2019, pp.139; BO CN, 2019, p.576; Communiqué de presse CAJ-CE du 20.02.2019; AZ, SGT, 21.2.19; LT, NZZ, 2.3.19; AZ, NZZ, SGT, 8.3.19; AZ, SGT, 11.3.19; AZ, LT, NZZ, 12.3.19; CdT, LT, NZZ, SGT, 13.3.19; AZ, 14.3.19; NZZ, 16.3.19; AZ, 17.3.19; NZZ, 27.3.19; AZ, SGT, 29.3.19
- 9) BO CN, 2019, p. 1065; BO CN, 2019, pp. 1051 s.; BO CN, 2019, pp.1031 s.; Communiqué de presse CAJ-CN du 05.04.2019; NZZ, TA, 6.4.19; LT, 16.4.19; NZZ, 22.5.19; BaZ, TA, 4.6.19; SGT, 5.6.19; LT, 6.6., 12.6.19; LT, TA, TG, 13.6.19; BaZ, LT, 14.6.19
- 10) Communiqué de presse CF du 14.08.2019; BaZ, TA, 14.8.19; BaZ, LT, NZZ, SGT, TA, 15.8.19; WW, 22.8.19; TA, 24.8.19; TG, 3.9.19; AZ, 10.9.19; TA, 14.9.19; BaZ, TA, 21.9.19; SoZ, 22.9.19
- 11) Communiqué de presse CAJ-CE du 14.08.2019; AZ, BaZ, LT, NZZ, TA, 15.8.19
- 12) BO CE, 2020, pp.64; BO CN, 2020, pp.272; BO CN, 2020, pp.99; TA, 25.1., 1.2.20; NZZ, 8.2.20; AVF, BLZ, 27.2.20; APZ, NZZ, 29.2.20; AZ, TA, 3.3.20; AZ, 4.3.20; AZ, CdT, LT, NZZ, TA, 5.3.20; LT, 6.3.20; NZZ, 7.3.20; AZ, LT, Lib, NZZ, TA, 10.3.20; AZ, WW, WoZ, 12.3.20; Blick, SGT, 13.3.20
- 13) BO CE, 2020, p.623; BO CN, 2020, pp. 1178; BO CN, 2020, pp.1177; FF, 2020, pp.5343; AZ, CdT, LT, NZZ, TA, 5.6.20
- 14) APS Zeitungs- und Inserateanalyse vom 29.11.2020; Abstimmungsbroschüre vom 29.11.2020; Presse sur la thématique de la politique économique générale en 2020; Tableau comparatif pour l'Initiative multinationales responsables du 12.08.2020; AZ, BLZ, Blick, CdT, LT, Lib, NF, NZZ, QJ, SZ, TA, TG, TZ, 30.11.20
- 15) FF, 1995, III, p. 1161 s.; FF, 1995, III, p. 1163 s.; Presse des 22.3. et 15.8.1995.
- 16) BO CE, 2008, p. 778 ss. et Annexes IV, p. 69 (contre-projet CEATE-CE); BO CN, 2008, p. 1771. Cf. APS 2007, p. 161 s. et 198 s.
- 17) BO CN, 2009, p. 1916 ss. et 2352; BO CE, 2009, p. 1310.
- 18) Lib, 27.2.97; JdG, 6.3.97; SoZ, 9.2. et 6.9.97; QJ et NF, 12.5.97; presse du 9.7.97.
- 19) FF, 1994, II, p. 690 ss.; Hardmeier und Linder (1994). Analyse des votations fédérales du 20 février 1994, Vox 52; Presse des mois de janvier & février et 6.5.94.
- 20) Ldb, 100, 3.5.78 ; Touring, 18, 4.5.78 ; LNN, 113, 18.5.78 ; NZZ (sda), 118, 25.5.78 ; presse du 29.5.78 ; FF, 1978, II, p. 906. Au sujet de la critique exprimée par la jeunesse des partis bourgeois cf. aussi BaZ, 60, 2.3.78.
- 21) AB SR, 1984, S. 623 ff.; BBI, 1984, I, S. 766 ff.; BaZ, 25.2. und 27.3.84; NZZ, 27.3., 9.10. und 29.11.84; BZ, 18.4., 28.6. und 30.8.84.; Verhandl. B. vers., 1984, V, S. 17
- 22) AB NR, 1988, S. 1352 ff.; AB NR, 1988, S. 1528; AB SR, 1988, S 744; BBI, 1988, III, s. 762; NZZ, 26.2., 20.8. und 26.8.88; BZ, 29.9.88; Suisse, 29.9.88; SGT, 30.9.88; Presse vom 5.10.88.
- 23) FF, 1990, I, p. 216 ss.; NZZ, 6.1., 1.7., 11.7., 10.10., 30.10., 9.11. et 23.11.89; BZ, 14.2., 20.2., 23.5., 15.8. et 21.11.89; Presse de 15.2., 28.4., 29.6., 17.8., 18.8., 3.10., 10.10., 23.10., 26.10., 27.10., 1.11., 3.11., 27.11., 28.11. et 21.12.89; 24 Heures, 12.8., 28.8., 31.10., 8.11. et 18.11.89; Suisse, 12.8. et 13.8.89; BaZ, 15.8.89; Blick, 19.8.89; TW, 9.9., 14.10. et 24.10.89; AT, 18.9., 21.10. et 11.11.89; SGT, 25.10., 28.10., 7.11., 15.11. et 22.11.89; Dém, 21.10. et 9.11.89; JdG, 8.11., 16.11. et 18.11.89; USS, 8.11.89; Vat., 10.11.89; Bund, 11.11.89; SN, 15.11. et 22.11.89; CdT, 15.11. et 16.11.89; SZ, 17.11.89; LNN, 17.11. et 22.11.89; NF, 18.11., 21.11. et 23.11.89; Vr, 23.11.89; DP, 23.11. et 30.11.89; RFS, 28.11.89.; RO, 1990, p. 66 ss.; Vox, Analyse der eidgenössischen Abstimmung vom 26. November, Bem 1990.
- 24) BO CE, 1989, p. 668 ss.; BO CE, 1989, p. 845 ss.; BO CN, 1989, p. 1505 ss.; BO CN, 1989, p. 2279; FF, 1989, I, p. 617 ss.; FF, 1989, III, p. 1579; FF, 1989, III, p. 1580; FF, 1989, III, p. 1581; Presse des 26.1., 12.8., 29.9. et 30.11.89
- 25) Dém., 24.6., 27.6., 28.6., 17.8., 20.10., 2.11., 11.11. et 20.11.89; presse du 9.11.89; JdG, 17.8. et 9.10.89.; FF, 1989, III, p. 1418
- 26) FF, 1994, III, p. 1418 ss.; presse du 17.9.94.; presse du 13.6.94.
- 27) FF, 1996, II, p. 879 s.; presse du 21.3.96.
- 28) FF, 1998, p. 205 ss.; presse du 30.10.97.
- 29) FF, 1997, I, p. 836 ss.; presse du 14.2.97; BO CN, 1997, p. 2641 ss.
- 30) FF, 1998, p. 2854 ss.; presse du 2.5.98.
- 31) BO CE, 1999, p. 540 ss. et 598; BO CN, 1999, p. 1405; FF, 1999, p. 4658 s.; BO CN, 1999, p. 29 ss.
- 32) FF, 2000, p. 461 ss.
- 33) LT, 8.1, 1.2 et 11.2.00; TG, 15.1.00.
- 34) BO CN, 2001, p. 2010 s.; BO CE, 2001, p. 47 ss.; Lib., 13.1.01; LT, 9.3 et 9.11.01; presse du 4.9.01; NF, 5.10.01; 24h, 4.12.01.
- 35) NF, 15.4.03; presse du 22.4.03; LT, 23.4.03; 24h, 26.4.03.
- 36) BBI, 2006, S. 5887 f.; Presse vom 12.5.06. Siehe auch unten Teil I, 6d (Allgemeine Umweltpolitik). Abgeschrieben wurden zwei Motionen der SP-Fraktion betreffend Genehmigungsbedürftigkeit von Vereinbarungen resp. aufschiebende Wirkung von Beschwerden in Verwaltungsverfahren und eine Motion Giezendanner (svp, AG) betreffend Ausschluss des VCS vom Verbandsbeschwerderecht (AB NR, 2006, S. 1589 und 1593 sowie Beilagen III, S. 114 f., 117 und 128 f.).
- 37) FF, 2007, p. 4119 ss.; BO CE, 2007, p. 1197 ss. Cf. APS 2006, p. 160 et 173 s.
- 38) FF, 1992, 2, p. 704 s.; Presse du 18.5., 19.5. et 6.10.92
- 39) BBI, 1984, III, S. 355 f.; Presse vom 31.10.84.
- 40) Presse vom 26.10.93
- 41) FF, 1998, p. 36 ss.; FF, 1999, p. 4987
- 42) FF, 2004, p. 6255 ss.; NZZ, 22.9.04; QJ, 17.11.04.
- 43) BBI, 2006, S. 5887 f.; Presse vom 12.5., 31.5. und 14.9.06.
- 44) BBI, 2006, S. 5233 ff.; Presse vom 10.5.06.
- 45) BBI, 2007, S. 4347 ff.; NZZ, 3.5. und 9.6.07; BaZ und BZ, 9.6.07.
- 46) AB SR, 2007, S. 1197 ff.
- 47) Presse du 9.5.08.
- 48) Presse du 30.6.08; NZZ, 28.8.08; Lib., 31.10.08; LT, 4.11.08.
- 49) NZZ et TA, 29.3.08 (organisations); presse du 30.6.08 (PS et PDC); LT, 4.10.08 et NZZ, 8.10.08 (comité de gauche); Lib., 11.11.08 (comité bourgeois).
- 50) FF, 2009, p. 499 ss.; presse du 1.12.08.
- 51) BBI, 2011, S. 3795; NZZ, 4.5.11.
- 52) BBI, 2012, S. 8405 f., NZZ, 13.10.12.
- 53) BBI, 2013, S. 5247; Medienmitteilung BR und BAFU vom 27.2. und 8.3.13; Medienmitteilung BAFU vom 30.9.13; NZZ, 28.2. und 10.9.13; BaZ, 5.10.13; Lit. BAFU

- 54) AB NR, 2015, S. 1943 ff.
- 55) f6g-Abstimmungsmonitor zu den Abstimmungen vom 25.9.16; LZ, NZZ, TG, 29.6.16; BZ, 22.7.16; Blick, 30.7.16; SGT, 16.8., 22.8.16; AZ, NZZ, 23.8.16; Lib, 25.8.16; TA, 26.8.16; NZZ, 29.8.16; SGT, 31.8., 5.9.16; NZZ, 6.9.16; TA, 8.9., 14.9.16; NZZ, 15.9.16
- 56) BBl, 2017, S. 371 ff.; NZZ, 24.9.16; NZZ, SGT, TA, TG, 26.9.16; TG, 27.9.16
- 57) FF, 2019, p.3075s; LT, NZZ, 1.2.19; 24H, 27.3.19
- 58) BBl, 1992, II, S. 1652 ff.; Presse vom 7.2., 8.4. und 29.4.92., Presse vom 16.10.92.
- 59) NZZ und Vr vom 29.5.89; TA vom 29.5. und 27.9.89.
- 60) BBl, 2012, S. 8405 (Grüne Wirtschaft); BBl, 2013, S. 615; NZZ, 23.1.12.
- 61) Presse vom 23.1.12.
- 62) NZZ, 10.9.13.
- 63) NZZS, 3.11.13; NZZ, 5.11.13.
- 64) TA, 3.5.97; SoZ, 4.5.97; Presse vom 5.5.97; AZ, 29.7.97